

CL/189/SR.1
10 janvier 2012

COMPTE RENDU

DU

CONSEIL DIRECTEUR

(189^{ème} SESSION)

17 et 19 octobre 2011

BERNE (*BERNEXPO*)

Participation

Président : T.-B. Gurirab (Namibie)

Membres et remplaçants : M.N. Akbary, S.I. Gailani et M.I. Monshi (Afghanistan); Mme M. Kubayi, S. Mokgalapa, Mme N. Ntwanambi et M.V. Sisulu (Afrique du Sud); Mme R. Bulku, Mme A. Bushati, E. Ruka et Mme J. Topalli (Albanie); A. Bensalah, B. Boutouiga et Mme Z. Drif Bitat (Algérie); N. Lammert, T. Silberhorn et A. Ulrich (Allemagne); Mme M. Bonell et Mme M. Mateu (Andorre); R. Danda, Mme B. Henriques Da Silva et J.F. Tuta (Angola); S. Al-Husseini et S. Fadel (Arabie saoudite); Mme S.M. Escudero, R. Giustiniani et J.C. Romero (Argentine); Mme A. Bakhshyan, Mme H. Bisharyan et M. Vardanyan (Arménie); D. Adams, Mme S. Boyce et Mme U. Stephens (Australie); M. Graf, Mme B. Prammer et Mme H. Silhavy (Autriche); I. Aliyev, Mme G. Mammadova et F. Muradov (Azerbaïdjan); Mme L. Al-Gaoud, A.A.R. Al Moawda et Mme S. Rajab (Bahreïn); S. Ali, M.F. Azim et Md. M. Hoque (Bangladesh); V. Baykov et Mme N. Mazai (Bélarus); F.-X de Donnea, P. Mahoux, Mme V. Matz et Mme M. Temmermann (Belgique); Mme F. Assogba, O.D. Gonroudobou, M. Nago, E. Quenum et E. Zinsou (Bénin); D. Becirović, D. Kalabić et O. Tadić (Bosnie-Herzégovine); P. Maele, P. Moatlhodi, B. Ntuane et S. Tsogwane (Botswana); E. Braga, A. Lins et H. Napoleão (Brésil); D.R. Bado, Mme A. Kaboré-Koala et S.T. Ouedraogo (Burkina Faso); Mme G. Berahino, F. Kabura et C. Nditije (Burundi); V. Chheang, Mme S. Khuon, T. Nhem, Mme S. Tioulong et S. Yang (Cambodge); B. Abdoulaye, V. Emah Etoundi et Mme J. Fotso (Cameroun); S. Armstrong, Mme C. Charlton et D. Oliver (Canada); J.A. Coloma, Mme M.A. Cristi et J.P. Letelier (Chili); He Keng, Mme Ma Li, Wu Xiaohua et Zha Peixin (Chine); M. Garoyian, Mme S. Koukouma Koutra et G. Varnava (Chypre); J.M. Corzo Román, J.M. Galán et Mme K. Mota Y Morad (Colombie); J. Kignoumbi Kia-Boungou, J.M. Mavoungou-N'Got et F. Sabaye (Congo); Mme M. Lugarić (Croatie); R. Pez Ferro et Mme Y. Regueiferos Linares (Cuba); K.P. Lorentzen et O. Hav (Danemark); F. Bustamante et H. Cuji (Equateur); I. Anasagasti et Mme M.V. Montesión (Espagne); T. Kõiv, E. Nool et Mme M. Tuus-Laul (Estonie); Y. Buayalew, M. Lemma et K.G. Tekeleberhan (Ethiopie); Mme S. Boneva, J. Makraduli et T. Xhaferi (Ex-République yougoslave de Macédoine); N. Frolov, S. Gavrilov, Mme V. Oskina et Mme L. Sliska (Fédération de Russie); P. Hemmilä, Mme M. Lohela et Mme A. Thors (Finlande); Mme C. Bourragué, R. del Picchia, R. Hue et P. Martin-Lalande (France); Mme S. Moulengui-Mouele, D. Ona Ondo et F. Owono Nguema (Gabon); C.A. Avoka, O. Kyei-Mensah-Bonsu et L. Tawiah (Ghana); K. Aivaliotis, D. Papadimoulis et S. Taliadouros (Grèce); A.S.S. Dougan Malabo et B. Ekua Esono Abe (Guinée équatoriale); A. Gruber, M. Gyöngyösi, J. Horváth, Mme A. Magyar et L. Mandur (Hongrie); K.R. Khan, Mme K. Kumar et U. Singh (Inde); Mme N. Ali Assegaf, M. Assegaf et Mme M.V. Hafid (Indonésie); G. Alikhani, J. Jahangirzadeh et K. Jalali (Iran, République islamique d'); R. Al-Azzawi, S. Aljumaili, S.H. Hamoudi et Mme A. Talbani (Iraq); J. Bannon, Mme A. Hayden, M. McGrath et D. O'Donovan (Irlande); P.F. Casini, Mme B. Contini et R. Migliori (Italie); Y. Fujimoto, C. Nishimura, S. Ohsaka et M. Yunoki (Japon); Mme A. Al-Farhan, J. Al-Nimri et F. El-Fayez (Jordanie); Mme S. Abdalla, F.M. Maalim et N. M'Mithiaru (Kenya); Mme A. Al-Awadhi, M. Al-Ghanim et A. Al-Omair (Koweït); K. Mathaba, L. Moeketsi et Mme N. Motsamai (Lesotho); J. Beck et Mme D. Frommelt (Liechtenstein); Mme D. Bekintiene et G. Kirkilas (Lituanie); M. Wolter (Luxembourg); M.N. Abdul Aziz, R.R. Jaem et K.S. Wee (Malaisie); V. Ali, A. Nazim et M. Zameer (Maldives); J. Falzon et A. Zammit (Malte); O. Benabdallah, A. Radi et Mme K. Zoumi (Maroc); Mme E. Abdel Malek et M. Z'Nagui Sidiya (Mauritanie); A. Contreras, A. García, Mme M. Guerra,

J.E. Ibarra Pedroza, Mme L. Menchaca Castellanos et Mme M.T. Ortuño (Mexique); Mme N. Manzone-Saquet et F. Notari (Monaco); J.M. Katupha (Mozambique); M. Amweelo, H. Lucks et Mme M. Mensah-Williams (Namibie); A. Djibo, Mme A. Habibou et L.A. Maïzoumbou (Niger); Mme H. Esuene, E.N. Ihedioha et D. Mark (Nigéria); Mme I. Heggø, O. Vaksdal et T. Wickholm (Norvège); M. Bayigga, Mme R. Kadaga et R.R. Okumu (Ouganda); S.N.H. Bukhary, Mme B. Gohar et S.M.A. Khan (Pakistan); A. Al-Ahmad, Mme I. Al-Wazir et T. Quba'a (Palestine); L. Àvila et F. Brea (Panama); S. Kuli et M. Manwau (Papouasie-Nouvelle-Guinée); K. Putters et Mme A. van Miltenburg (Pays-Bas); F. Drilon, V. Ortega et V. Sotto (Philippines); Mme B. Mazurek, J. Rzymelka et M. Ziolkowski (Pologne); Mme R.M. Albernaz, D. Pacheco et G. Silva (Portugal); I.B.R. Al-Kawari et R.H. Al-Medadai (Qatar); Y. Chin, Mme H.-H. Jeon et M.-S. Park (République de Corée); Mme E. Bazaïba, A. Kabamba et E. Mokolo (République démocratique du Congo); Mme B. Boupouha, D. Outhachak et X. Phomvihane (République démocratique populaire lao); P. Guziana, Mme V. Parkanová et J. Pospíšil (République tchèque); D. Kafulila, Mme J.A. Kairuki et Mme A. Makinda (République-Unie de Tanzanie); T. Günthner, Mme O. Manolescu et I. Palar (Roumanie); Mme A. Clwyd, Lord Rennard et R. Walter (Royaume-Uni); Mme A. Mukarugema (Rwanda); G. Sansovini et G. Terenzi (Saint-Marin); A.N. Lo et Mme N.B. Ndongue Diouf (Sénégal); Mme V. Pesić et Z. Tomić (Serbie); A.N. Bankole Stronge et M. Betts-Priddy (Sierra Leone); A. Fong et Mme I. Ng (Singapour); E.-S. El Siddiq, M. Ibrahim Mohamed et Mme M. Osman Gaknoun (Soudan); N.S. de Silva, M. Samarasinghe et C. Weerakkody (Sri Lanka); A. Avsan, Mme U. Karlsson et K. Örnfjäder (Suède); E. David, Mme B.M. Gadiant, F. Gutzwiller et Mme D. Stump (Suisse); M. Bee et R.W. Panka (Suriname); Mme T. Boontong, Mme P. Krairiksh, P. Tanbanjong et Mme P. Tamthai (Thaïlande); Mme F. Dağci Ciglik, H. Güneş, S. Korkmaz et Mme N. Serter (Turquie); V. Hrytsak, O. Skybinetskyi et Mme K. Vashchuk (Ukraine); L.A. Heber, Mme I. Passada et Mme M. Xavier (Uruguay); E. Amoroso, Mme G. Requena et R.D. Vivas (Venezuela); Hang Tran Van, Mme H'Yim K'Doh et Thong Ha Huy (Viet Nam); J.J. Mwiimbu et Mme S. Sayifwanda (Zambie); B. Gaule, W. Madzimure et Mme V. Muchenje (Zimbabwe)

Observateurs : Mme N. Mazai et I. Savvidi (Assemblée parlementaire de l'Union du Bélarus et de la Fédération de Russie)

Secrétariat : A.B. Johnsson, Secrétaire général, et Mme J. Toedtli, Secrétaire du Conseil directeur

ORDRE DU JOUR

| | <u>Page(s)</u> |
|--|----------------|
| 1. Adoption de l'ordre du jour (CL/189/A.1 et A.2) | 6 |
| 2. Approbation du compte rendu de la 188 ^{ème} session du Conseil directeur (CL/188/SR.1) | 6 |
| 3. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur | |
| a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP (CL/189/3a)-R.1 et R.2) | 6, 16 |
| b) Situation de certains Membres (CL/189/3b)-R.1) | 7, 17 |
| c) Demandes de statut d'observateur (CL/189/3c)-P.1) | 7 |
| 4. Rapport du Président | |
| a) Sur ses activités depuis la 188 ^{ème} session du Conseil directeur (CL/189/4a)-R.1) .. | 8 |
| b) Sur les activités du Comité exécutif | 8, 17 |
| 5. Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités de l'UIP depuis la 188 ^{ème} session du Conseil directeur | |
| a) Rapport oral du Secrétaire général sur les activités de l'UIP depuis la 188 ^{ème} session du Conseil directeur | 8 |
| b) Rapports annuels présentés par les Membres de l'UIP (CL/189/5b)-R.1) | 9 |
| c) Journée internationale de la démocratie (CL/189/5c)-R.1) | 9 |
| 6. Situation financière de l'UIP (CL/189/6-R.1.et R.1.rev) | 17 |
| 7. Projet de programme et de budget pour 2012 (CL/189/7-P.1 et P.2) | 19 |
| 8. Coopération avec le système des Nations Unies (CL/189/8-R.1) | 23 |
| 9. Stratégie 2012-2017 pour l'UIP | 23 |
| 10. Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP | |
| a) Forum parlementaire à l'occasion de la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA IV) (CL/189/10a)-R.1) | 24 |
| b) Réunion d'information parlementaire à l'occasion de la réunion de haut niveau sur le sida 2011 de l'Assemblée générale des Nations Unies (CL/189/10b)-R.1) .. | 25 |
| c) Séminaire régional sur les droits des enfants pour les parlements de la région ECO-CEI (CL/189/10c)-R.1) | 25 |
| d) Séminaire régional pour les Parlements d'Asie <i>Prévenir et combattre la violence envers les femmes et les filles : de la législation à sa mise en application</i> (CL/189/10d)-R.1) | 25 |
| e) Quatrième Forum parlementaire sur la société de l'information (CL/189/10e)-R.1) | 26 |
| f) Réunion-débat parlementaire dans le cadre du Forum public de l'OMC (CL/189/10f)-R.1) | 26 |

| | <u>Page(s)</u> |
|---|----------------|
| 11. Activités des organes pléniers et comités spécialisés | |
| a) Comité de coordination de la Réunion des Femmes parlementaires (CL/189/11a)-R.1) | 27 |
| b) Comité des droits de l'homme des parlementaires | |
| i) Election d'un membre titulaire et de trois membres suppléants (CL/189/11b)-P.1-P.4 et P.6) | 28 |
| ii) Rapports du Comité (CL/189/11b)-R.1-R.4) | 28 |
| c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient | |
| i) Election de deux membres titulaires et d'un membre suppléant (CL/189/11c)-P.1-P.5) | 36 |
| ii) Rapport du Comité (CL/189/11c)-R.1) | 36 |
| d) Groupe de partenariat entre hommes et femmes (CL/189/11d)-R.1) | 38 |
| e) Groupe consultatif sur le VIH/sida | 26 |
| f) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire | |
| i) Election d'un membre suppléant (CL/189/11f)-P.1) | 39 |
| ii) Rapport du Comité (CL/189/11f)-R.1) | 39 |
| g) Groupe de facilitateurs concernant Chypre | |
| i) Election d'un facilitateur (CL/189/11g)-P.1) | 40 |
| 12. 126 ^{ème} Assemblée de l'UIP (CL/189/12-P.1) | 40 |
| 13. Prochaines réunions interparlementaires (CL/189/13-P.1 et 13b)-P.1) | |
| a) Réunions statutaires | 40 |
| b) Réunions spécialisées et autres | 40 |
| 14. Nomination de deux vérificateurs des comptes de l'exercice 2012 (CL/189/14-P.1) | 41 |
| 15. Amendements aux Statuts et Règlements (CL/189/15-P.1) | 41 |
| 16. Election du Président/de la Présidente de l'Union interparlementaire (CL/189/16-P.1, P.2 et Inf.1) | 37-42 |
| 17. Elections au Comité exécutif (CL/189/17-P.1-P.5) | 41 |

PREMIERE SEANCE

Lundi 17 octobre 2011

La séance est ouverte à 9 h.15 sous l'autorité du Président de l'Union interparlementaire, M. T.-B. Gurirab (Namibie).

Point 1 de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(CL/189/A.1)

L'ordre du jour est adopté par le Conseil directeur sans modification.

**NOMINATION DU PRESIDENT DE LA 125^{ème} ASSEMBLEE DE
L'UNION INTERPARLEMENTAIRE**

M. F. Drilon (Philippines) propose que M. J.-R. Germanier (Suisse) préside la 125^{ème} Assemblée.

Il en est ainsi décidé.

Point 2 de l'ordre du jour

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA 188^{ème} SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR

(CL/188/SR.1)

Le Président annonce que la délégation du Japon souhaite ajouter Mme Chinami Nihimura à la liste des participants à la 188^{ème} session du Conseil directeur.

Le compte rendu de la 188^{ème} session du Conseil directeur, ainsi modifié, est adopté.

Point 3 de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES AUX MEMBRES DE L'UIP ET AU STATUT D'OBSERVATEUR

a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP

(CL/189/3a)-R.1)

Le Président annonce que des demandes de réaffiliation à l'UIP ont été déposées par les Parlements de Guinée équatoriale et du Niger ,et que la recommandation du Comité exécutif s'y rapportant figure dans le document CL/189/3a)-R.1. A moins de commentaires ou d'objections, il considérera que le Conseil approuve ces deux demandes de réaffiliation.

Il en est ainsi décidé.

M. A.S.S. Dougan Malabo (Guinée équatoriale) remercie, au nom de sa délégation, le Conseil d'avoir bien voulu approuver la demande de réaffiliation de son parlement à l'UIP.

M. A. Djibo (Niger) remercie le Conseil d'avoir accepté la demande de réaffiliation de son parlement, après une interruption inattendue des processus démocratiques au Niger. Il exprime aussi la gratitude de sa délégation pour le soutien apporté au Niger pendant cette période difficile et réaffirme la volonté de son parlement de réaliser les objectifs fixés par l'UIP.

b) Situation de certains Membres

(CL/189/3b)-R.1)

Le Président annonce que le Comité exécutif a examiné la situation de deux parlements qui n'ont pas honoré leurs obligations de versement de contributions à l'UIP. Les Parlements des Comores et du Libéria sont passibles de suspension aux termes de l'Article 5.3 des Statuts. Le Comité exécutif recommande que ces deux parlements, s'ils ne prennent pas de mesures visant à honorer leurs dettes, soient suspendus de l'Organisation lors de la séance finale de la présente session du Conseil directeur, le mercredi 19 octobre 2011.

Comme d'ordinaire, la situation de plusieurs Parlements Membres de l'UIP a également été examinée. Lors de sa 188^{ème} session, à Panama, le Conseil avait décidé de maintenir l'affiliation des Parlements de l'Egypte et de la Tunisie, bien qu'ils eussent cessé de fonctionner. Le Conseil avait applaudi les peuples de ces deux pays dans leur combat pour la démocratisation. Le Comité exécutif a, depuis, pris acte du soutien apporté par l'UIP à ces deux pays, formant le vœu que cet appui soit maintenu pendant le processus de transition, de manière à y favoriser l'instauration d'institutions parlementaires solides et pleinement représentatives. Le Comité exécutif a également pris acte, avec satisfaction, de l'annonce d'élections en Tunisie, le 23 octobre 2011 et d'un scrutin pour l'Assemblée égyptienne du peuple, à partir du 28 novembre 2011.

Les peuples d'autres pays arabes réclament à cor et à cri la démocratie et entendent avoir leur mot à dire dans la conduite des affaires publiques. Le Comité exécutif leur demande instamment de résoudre les difficultés par le dialogue. Il condamne la répression violente constatée ici et là et invite l'UIP à soutenir l'édification d'institutions démocratiques fortes dans ces pays. Il la prie aussi de prendre acte des contacts déjà noués par l'UIP, en Libye, avec les autorités de transition à cette fin. Le Comité exécutif continuera de suivre de près la situation de ces pays et en dressera un bilan complet lors de la 126^{ème} Assemblée à Kampala (Ouganda), en 2012.

Le Comité exécutif a étudié l'idée d'imposer le paiement d'un droit aux organisations souhaitant assister aux assemblées en qualité d'observateur. Après mûre réflexion, il a conclu qu'une solution de cette nature présenterait plusieurs difficultés. En outre, la recette relativement modeste qu'elle rapporterait à l'UIP serait encore réduite par les frais administratifs. Il faudra envisager d'autres moyens. Certains parlements hôtes sollicitent, à l'occasion des Assemblées de l'UIP, des sponsors qui couvrent une partie des frais des réunions en échange de la publicité obtenue. L'UIP devrait étudier la possibilité d'attirer des sponsors pour ses manifestations majeures, aux mêmes conditions.

c) Demandes de statut d'observateur

(CL/189/3c)-P.1)

Le Président annonce que trois demandes de statut d'observateur ont été déposées par Penal Reform International, l'Assemblée parlementaire de la Communauté des pays de langue portugaise et le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant. Après examen, le Comité recommande d'accorder à ces trois institutions le statut d'observateur.

Il en est ainsi décidé.

Le Président dit que le Comité exécutif recommande, par ailleurs, d'inviter le réseau Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement (PNND) à assister, en qualité d'observateur, aux travaux de la 125^{ème} Assemblée. PNND, qui a une relation de travail étroite avec l'UIP, a contribué aux préparatifs de la réunion-débat sur les armes nucléaires devant avoir lieu lors de l'Assemblée en cours.

Il en est ainsi décidé.

Point 4 de l'ordre du jour

RAPPORT DU PRESIDENT

a) Sur ses activités depuis la 188^{ème} session du Conseil directeur
(CL/189/4a)-R.1)

Le Président fait référence au rapport sur ses activités depuis la 188^{ème} session du Conseil directeur, figurant au document CL/189/4a)-R.1.

b) Sur les activités du Comité exécutif

Le Président, rendant compte des activités du Comité exécutif, dit que les débats du Comité ont duré deux jours pleins. La plupart des sujets abordés sont inscrits à l'ordre du jour du Conseil et le Comité en rendra compte lorsque le Conseil se penchera sur les points de l'ordre du jour correspondants.

Lors de ses deux dernières sessions, le Comité exécutif a étudié de manière approfondie les questions financières et budgétaires. Il a approuvé un amendement au Règlement du Comité exécutif portant création d'un sous-comité des finances; a défini sa mission et nommé les six membres qui le composeront, à savoir M. Vardanyan (Arménie), M. Nhem Thavy (Cambodge), Mme Moulengui-Mouélé (Gabon), M. Al-Ghanim (Koweït), M. Alonso Díaz-Caneja (Mexique) et M. Örnfjäder (Suède). Le Sous-Comité fera office d'organe consultatif sur les questions financières, budgétaires et de vérification des comptes.

Le Comité exécutif a entendu le rapport détaillé du Président de l'Association des Secrétaires généraux des parlements. Il a pris connaissance des noms des six Vice-Présidents nommés par les Groupes géopolitiques pour l'année prochaine, à savoir M. Vardanyan (Arménie), M. Nhem Thavy (Cambodge), Mme Moulengui-Mouélé (Gabon), M. Al-Ghanim (Koweït), M. Alonso Díaz-Caneja (Mexique) et M. Örnfjäder (Suède). L'un d'entre eux sera nommé Vice-Président du Comité exécutif.

Point 5 de l'ordre du jour

**RAPPORT INTERIMAIRE DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES ACTIVITES DE L'UIP
DEPUIS LA 188^{ème} SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR**

**a) Rapport oral du Secrétaire général sur les activités de l'UIP
depuis la 188^{ème} session du Conseil directeur**

Le Secrétaire général dit que les activités de l'UIP depuis la 188^{ème} session du Conseil directeur à Panama ont porté essentiellement sur le projet de stratégie, les finances et le budget de l'UIP. Le projet de stratégie a fait l'objet de consultations étendues avec les Membres et d'une réunion du Comité exécutif, tenue en septembre 2011, pour débattre des améliorations proposées par les Membres. Le projet a été parachevé et envoyé à tous les Membres.

Beaucoup de temps a été consacré aux questions financières et budgétaires. Lors des sessions précédentes du Conseil directeur, plusieurs Membres ont fait des propositions visant à diminuer les dépenses et à améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations de l'UIP. Depuis, l'UIP a beaucoup réfléchi pour déterminer les propositions pouvant être mises en œuvre et la manière de réorganiser le travail de l'UIP, de sorte que le Secrétariat soit prêt à exécuter la nouvelle Stratégie, une fois adoptée.

L'année 2011 marque un changement au niveau de l'effectif de l'UIP. En effet, deux membres du Secrétariat doivent quitter l'UIP à la fin de la présente Assemblée, après des années de bons et loyaux services. Pendant 35 ans, Marcelo Bustos Letelier a constamment aidé et soutenu les Membres. Ingeborg Schwarz, en qualité de Secrétaire du Comité des droits de l'homme des parlementaires et Responsable du programme des droits de l'homme de l'UIP, a fait un travail de la plus haute qualité. Le Secrétaire général prie les membres du Conseil de bien vouloir exprimer leur reconnaissance à ces deux membres du Secrétariat pour le dévouement dont ils ont fait preuve.

b) Rapports annuels présentés par les Membres de l'UIP
(CL/189/5b)-R.1)

Le Secrétaire général, rendant compte sur ce point (CL/189/5b)-R.1), rappelle que chaque Parlement membre est statutairement tenu de présenter un rapport annuel sur son travail comme Membre de l'UIP. En 2011, les Membres devaient faire rapport sur le suivi des trois résolutions adoptées par la 122^{ème} Assemblée à Bangkok (Thaïlande), en 2010. Le document CL/189/5b)-R.1 comporte les rapports des 56 Parlements membres. La Namibie et le Royaume-Uni ont ultérieurement soumis les leurs. Il y a du progrès par rapport aux années précédentes, mais le Secrétariat espère encore une augmentation du nombre des rapports.

Le Secrétaire général se félicite de la qualité des rapports et de la richesse des informations que les Membres donnent sur leurs activités. Dans son propre rapport, il donne des exemples de parlements ayant fait une analyse détaillée de leur législation afin d'en déceler les carences et lacunes au regard des sujets examinés. Certains parlements s'attachent à accélérer et mener à bonne fin la ratification des conventions internationales relatives au crime organisé; d'autres à accroître la transparence des finances publiques. Les rapports de certains Membres peuvent servir d'exemple à d'autres.

Sur la coopération Sud-Sud et triangulaire, les parlements indiquent les mesures prises en vue de demander des comptes; renforcer la coopération entre pays du Sud et faciliter ainsi la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Sur la participation des jeunes aux processus démocratiques, le rapport du Secrétaire général donne une liste des mesures prises par les parlements membres, notamment l'utilisation de blogs et de médias sociaux, afin de permettre aux jeunes de communiquer directement avec les parlementaires. Beaucoup de Membres ont créé des parlements de jeunes et des commissions parlementaires des affaires de la jeunesse. Certains œuvrent à baisser l'âge minimum du vote et de l'éligibilité. D'autres ont accru la publicité des travaux parlementaires et définissent des politiques nationales pour la jeunesse et des programmes de sensibilisation des jeunes. Des parlements ont aussi mis en place des micro-sites électroniques permettant aux jeunes d'accéder aux institutions et de s'instruire sur le travail législatif. Ainsi, au Japon, 500 000 élèves ont participé au programme d'éducation sur le travail législatif du Parlement de leur pays.

c) Journée internationale de la démocratie
(CL/189/5c)-R.1)

Le Secrétaire général rappelle que la Journée internationale de la démocratie a été instituée en novembre 2007, largement à l'instigation de l'UIP, afin que la démocratie soit célébrée chaque année, dans le monde entier. Cette journée a été fixée au 15 septembre,

date anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle de la démocratie. Les parlements du monde entier organisent, à cette occasion, des activités mettant en avant la démocratie. Le thème de la Journée internationale de 2011 était les "citoyens et démocratie". Un choix judicieux sachant la force avec laquelle les citoyens de pays arabes ont revendiqué la démocratisation de la conduite des affaires publiques. Beaucoup de Parlements membres de l'UIP ont donné des informations sur les activités qu'ils ont lancées pour marquer le 15 septembre 2011. La description de ces activités figure en annexe au rapport du Secrétaire général. Le Président de l'UIP a fait une déclaration publique, le 15 septembre, en Inde où il inaugurait un séminaire régional sur le rôle des parlements dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Des célébrations étaient prévues dans le monde arabe, notamment en Egypte, mais il a fallu les reporter en raison d'évènements survenus dans la région.

GUIDE SUR LA PARTICIPATION DES ENFANTS AUX TRAVAUX DU PARLEMENT

Le Président dit qu'un guide sur la participation des enfants aux travaux du parlement a été rédigé en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

Mme K. Madi (Directrice régionale adjointe, UNICEF), présentant le Guide pratique UIP – UNICEF sur la participation des enfants aux travaux du Parlement, dit que ces deux organisations, qui sont partenaires et ont des aspirations et des objectifs communs pour l'humanité, peuvent contribuer à l'édification d'un monde et d'un avenir meilleurs. L'UNICEF est fière de son partenariat avec l'UIP et les parlementaires du monde entier. Ce partenariat remonte à plusieurs années, à l'époque où l'UIP avait soutenu l'adoption de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

Ce nouveau Guide explique comment on peut veiller à ce que la voix, les intérêts et les préoccupations des enfants soient entendus au Parlement. Les enfants sont en droit de participer aux décisions qui les concernent, au sein de la famille mais aussi aux niveaux national, régional et mondial. Certains enfants exercent leurs droits et sont déjà des agents du changement, mais beaucoup ne sont pas entendus et leurs intérêts restent méconnus ou ignorés. Principaux représentants de leurs électeurs, les parlementaires sont les mieux placés pour donner une tribune aux enfants, permettant notamment aux plus vulnérables d'entre eux de témoigner en commission. En écoutant les enfants de leur circonscription et en tenant compte des questions les concernant dans les processus budgétaires, ils s'assurent que les opinions des enfants se traduisent en politiques, lois et budgets. La communication avec les parlementaires permet aux enfants de s'instruire sur les processus de décision démocratiques, sur leurs droits et pouvoirs de citoyens.

Le Guide informe les parlementaires sur les procédures assurant que la participation des enfants au Parlement soit utile et réduise les disparités et injustices dont ils souffrent. En étant ainsi à l'écoute, les parlements luttent contre l'exclusion, élaborent des politiques plus efficaces et font respecter les droits des enfants dont les intérêts et les aspirations méritent d'être entendus. Les enfants partagent la planète avec les adultes et sont des citoyens ayant, d'ores et déjà, un rôle à jouer, puisqu'ils sont les électeurs et les décideurs de demain.

L'UNICEF est convaincu que les parlements peuvent veiller à ce que les enfants aient le meilleur des départs dans la vie en termes de santé, de protection, d'éducation, de VIH/sida et de nutrition. Les parlementaires, plus que d'autres, ont le pouvoir et la responsabilité d'améliorer la vie des enfants. Encore faut-il des lois et de la détermination : il appartient aux parlements de débattre, de façonner et promulguer des lois protectrices pour les enfants et d'affecter des crédits, dans les budgets nationaux, à la réorientation des politiques. Lorsque les parlementaires exigent la transparence, leur voix porte d'autant plus qu'ils s'expriment au nom des enfants.

Le Président cite le cas d'un quartier particulièrement pauvre dont la municipalité, croyant bien faire, a transformé un terrain de jeu bétonné en pelouse. L'idée était d'offrir aux enfants un environnement plus agréable et adapté aux jeux. Une fois le chantier achevé, elle a demandé aux enfants ce qu'ils en pensaient. Ils répondirent qu'ils préféreraient le béton parce que, dans l'herbe, il était plus difficile de voir les aiguilles de seringues et les débris de verre qui jonchaient le sol. Il leur fallait redoubler de prudence pour ne pas se blesser.

Le plus important pour les parlementaires est de comprendre le vécu de leurs électeurs et de répondre au mieux à leurs besoins réels. Les parlements doivent donc s'ouvrir, poser des questions, écouter et entendre. Les parlementaires, avant quiconque, doivent être à l'écoute des enfants. Le Guide rappelle que les parlements fonctionnent mieux lorsqu'ils écoutent les enfants et les associent à la vie de leur institution. Il invite tous les Membres à faire bon usage du Guide.

Mme M. Lugarić (Croatie), Rapporteuse sur la participation des jeunes au processus démocratique pour la troisième Commission permanente lors de la 122^{ème} Assemblée, se félicite de la coopération entre l'UIP et l'UNICEF et, particulièrement, de la publication de ce Guide. Un parlement n'est démocratique que s'il est véritablement représentatif et participatif. La participation des enfants est essentielle : ils sont l'avenir mais ils vivent aussi le présent. Ils méritent donc qu'on se préoccupe de leurs problèmes actuels. Elle prie tous les parlementaires non seulement de lire le Guide, mais encore d'en suivre les conseils et recommandations.

PRESENTATION DE L'ENQUETE DE L'UIP SUR LES PARLEMENTS SENSIBLES AU GENRE

Le Secrétaire général dit que cette enquête est l'aboutissement de trois années de travail. Beaucoup de parlements et de parlementaires y ont participé. Lancée en 2008, elle montre que les femmes sont le moteur du changement au sein de l'institution parlementaire pour ce qui est de l'égalité entre les sexes. Elle prouve aussi que l'heure a sonné pour que les parlements prennent le relais. C'est pourquoi l'UIP a décidé d'enquêter sur les mesures prises et pour déterminer si les structures parlementaires existantes sont à la hauteur de la tâche. Cent cinquante parlementaires appartenant à 73 pays ont participé à ce travail qui comprenait des entretiens, cinq rapports régionaux et 17 études de cas nationales, dont 5 en Amérique latine, 4 en Asie-Pacifique, 3 en Afrique subsaharienne, 2 en Europe et 3 dans la région arabe.

L'idée de parlements sensibles au genre repose sur le principe d'égalité entre les sexes, à savoir que les hommes et les femmes ont le droit de participer à égalité aux décisions, sans restrictions ni réticences. L'enquête dégage cinq champs d'action : composition des parlements, cadres juridiques, méthodes de travail, structures et mécanismes, culture et environnement et partenaires stratégiques. Sur la composition des parlements, l'enquête montre qu'il faut faciliter l'accession des femmes aux responsabilités et accroître leur nombre au Parlement, notamment au niveau des présidents. On compte actuellement 40 présidentes de parlement dans le monde, ce qui représente un progrès mais reste insuffisant, et de loin, pour la parité.

Sur les cadres juridiques, l'enquête conclut qu'il faudrait plus de lois nationales relatives à la parité; plus de politiques, d'objectifs et de plans d'action au niveau des parlements. Les Parlements finlandais et suédois donnent l'exemple en la matière. Il faut des politiques garantissant que les parlements soient des lieux de travail respectueux de la parité. Certains pays ont des codes de conduite pour les parlementaires; d'autres des politiques réprimant le harcèlement sexuel, de sorte que les deux sexes jouissent du respect qu'ils méritent.

Sur l'intégration de la parité dans le travail des parlements, il ressort de l'enquête que trois mesures s'imposent d'emblée : une évaluation des pratiques existantes, comme l'état des lieux sur la parité effectué par le Parlement du Rwanda; la mise en place de structures pour le contrôle de l'intégration de la parité dans le travail des parlements, telles qu'une commission

ou un groupe interpartis de femmes parlementaires et des mesures donnant à ces structures les moyens d'action nécessaires. L'exemple du Parlement du Rwanda mérite d'être suivi en l'occurrence.

Les structures parlementaires débattent du contenu des projets de loi et créent des réseaux pour l'écoute des éléments extérieurs au Parlement, comme les ONG. Elles examinent le fonctionnement des ministères, veillant au respect des obligations internationales, notamment de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes. Les Parlements du Costa Rica et du Mexique ont chargé des unités techniques de les éclairer sur l'intégration de la parité dans leur travail au quotidien.

Sur la culture et l'environnement du travail au Parlement, il faut s'efforcer de modifier les normes institutionnelles gênantes pour les femmes, notamment le harcèlement sexuel et les propos sexistes. Des politiques doivent être mises en place à cette fin. Il faut adapter les conditions de travail aux femmes parlementaires qui ont des responsabilités familiales. En matière de partenariats stratégiques, il faut savoir que l'égalité entre les sexes n'est pas une affaire qui concerne les seules femmes : elle relève également de la responsabilité des hommes qui doivent eux aussi contribuer aux politiques en la matière. Les partis politiques doivent s'engager davantage sur cette question.

L'enquête n'est qu'un premier pas. Tous les parlements seraient bien avisés d'évaluer la parité dans leurs activités et leur environnement de travail : combien de femmes au Parlement, à quel poste et à quelle responsabilité; les lois en place soutiennent-elles l'égalité au Parlement; quels projets et plans d'action sont mis en œuvre à cette fin; les questions de parité sont-elles intégrées au travail du Parlement; le Parlement, comme lieu de travail, est-il sexiste; des installations sont-elles prévues pour les femmes à égalité avec les hommes; les hommes assument-ils leurs responsabilités en matière de parité ? Les partis politiques doivent eux aussi procéder à de tels bilans.

L'enquête indique que l'UIP pourrait intégrer la parité à ses activités, et inciter les parlements à en faire de même. D'ailleurs, l'UIP est en train de définir une méthodologie permettant à ses Membres à dresser ce genre de bilan. Elle est disposée à les assister dans cette entreprise; à renforcer leurs capacités pour qu'ils respectent au mieux leurs obligations aux termes de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Actuellement, l'UIP est en train de rédiger, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement, un rapport mondial sur le développement parlementaire portant sur la relation entre les parlements et les citoyens. Un conseil consultatif a été chargé de les conseiller sur la teneur de ce document dont chaque chapitre doit prendre en compte les questions de parité. Cette méthode devrait devenir la norme.

Mme M. Mensah-Williams (Namibie) abonde dans ce sens, disant que l'enquête devrait être obligatoire et que tous les Parlements membres de l'UIP devraient faire rapport à l'UIP sur leurs conclusions. La parité est la responsabilité de tous, hommes et femmes. Elle espère que l'enquête sera mise à profit, et que les parlements continueront de rendre compte de leurs avancées sur la voie de la parité.

Mme A. Mukarugema (Rwanda) dit sa fierté d'appartenir à un parlement paritaire, dans lequel 47 députés sur 80 sont des femmes. Cette proportion n'a pu être atteinte que grâce à la volonté politique et à la ténacité des femmes. Des institutions ont été créées à cette fin : Ministère de l'égalité entre les sexes, Conseil national des femmes et Observatoire de la parité. Quand les femmes accèdent au pouvoir, la société jouit d'un surcroît de paix et de stabilité.

Mme G. Requena (Venezuela) dit que, au Venezuela, plusieurs commissions parlementaires sont présidées par des femmes. Des débats sont en cours pour rédiger des projets de loi portant sur la parité au Parlement. Des lois répriment, d'ores et déjà, les violences à l'égard des femmes. Le Venezuela est à l'avant-garde de la participation féminine : les fonctions de procureur général, de médiateur et de président de la Cour suprême sont occupées par des femmes et tous les responsables politiques sont sensibilisés à la parité. Sa délégation soutient sans réserve l'enquête.

Mme M.T. Ortuño (Mexique) dit que le nombre de femmes parlementaires est en augmentation dans son pays. La participation féminine y est encouragée mais, si on voit plus de femmes au Parlement, elles restent rares aux postes de présidentes de commission ou de parlement. Sa délégation approuve les conclusions de l'enquête. Toute activité en faveur de la famille, des femmes et des enfants ne peut être que bonne pour la démocratie. Cependant, il faudra redoubler d'efforts pour accroître le nombre de femmes parlementaires et soutenir les droits de toutes les femmes à l'éducation et à la santé, entre autres.

M. E. Mokolo (République démocratique du Congo) dit que son pays a encore du chemin à faire sur la voie de la parité : cinq pour cent seulement des parlementaires y sont des femmes. Aux dernières élections, on s'est aperçu que les électrices accordent leur suffrage à des hommes. Il faut encore sensibiliser les femmes à l'importance de la parité.

M. E. Quenum (Bénin) dit que son pays s'efforce, depuis quelques années, de faire accéder les femmes aux responsabilités dans l'Exécutif comme au Parlement. La Commission juridique est présidée par une femme et le Règlement réprime le harcèlement sexuel au Parlement du Bénin. Un projet de loi, en cours d'adoption, devrait permettre d'augmenter le nombre des femmes parlementaires élues lors des prochains scrutins. L'accession des femmes aux postes de responsabilité, et dans l'administration, rendra la démocratie plus transparente. Sa délégation soutient l'action de l'UIP à cette fin.

Mme R. Kadaga (Ouganda) dit que l'Afrique de l'Est a fait beaucoup de progrès en matière de participation féminine au Parlement. Sur les cinq parlements nationaux de la région, trois sont présidés par des femmes. Ces dernières représentent 22 pour cent des ministres ougandais. Elle-même a proposé une refonte des normes de parité et elle espère que cette proposition sera bientôt suivie d'effet. Malgré les progrès accomplis, beaucoup de pays africains ont encore un long chemin à faire. Sa délégation félicite l'Arabie saoudite qui vient d'accorder le droit de vote aux femmes.

Mme M. Bonell (Andorre) dit que, sans lois spécifiques ni mesures de discrimination positive, l'Andorre compte plus de femmes que d'hommes parlementaires. Plusieurs de ces femmes occupent des postes de responsabilité.

Mme M. Kumar (Inde) rend hommage aux auteurs de l'excellent rapport sur les parlements sensibles au genre. L'Inde a la ferme intention d'instaurer un cadre juridique propice à la parité. Déjà sa Chambre basse est présidée par une femme, élue à l'unanimité qui plus est. L'opposition est aussi dirigée par une femme et une commission parlementaire a été chargée de l'accession des femmes aux responsabilités. Des lois protègent les femmes et leurs droits à la protection sociale, notamment un texte sur la prévention des violences familiales. L'UIP a récemment tenu, en Inde, un séminaire sur la prévention des violences faites aux femmes et aux filles. Des mesures ont été prises pour accroître le pourcentage de femmes parlementaires. La Chambre haute a adopté, à cette fin, un projet de loi portant à 33 pour cent la représentation minimale des femmes au Parlement, comme dans les assemblées d'Etat. Ce texte doit encore être soumis à la Chambre basse. Il reste encore des obstacles à surmonter, mais tout est fait pour que les femmes soient pleinement représentées au Parlement.

Mme I. Al-Wazir (Palestine) dit que, même si la Palestine souffre encore de l'occupation, les femmes y luttent pour leurs droits et pour une paix durable. Elles ont obtenu une représentation de 20 pour cent au Conseil national et ce pourcentage devrait augmenter. Des femmes occupent des postes de responsabilité et tout est fait pour qu'elles participent davantage aux décisions.

M. D. Mark (Nigéria) dit que les résultats de l'enquête sont éloquentes : il reste beaucoup à faire pour garantir la participation féminine au Parlement. Le Nigéria a nettement progressé dans ce domaine. Sa chambre des représentants est présidée par une femme et beaucoup de postes de responsabilité y sont occupés par des femmes. Le pétrole et le gaz sont des secteurs particulièrement importants au Nigéria; or, la Commission parlementaire compétente est présidée par une femme. On note la même évolution dans l'Exécutif : les ministres du pétrole, des finances et de l'éducation sont des femmes. Les parlements doivent encourager les femmes à participer et à voter pour des femmes.

M. C. Weerakkody (Sri Lanka) dit que le nombre des femmes est en augmentation au Parlement de Sri Lanka dont le Premier Ministre est aussi une femme, de même que trois ministres du Gouvernement actuel, le Président de la Cour suprême, le Procureur général et plusieurs magistrats. Les filles représentent plus de la moitié des étudiants. Pourtant, les électrices continuent de voter de préférence pour des hommes. Il faut donc poursuivre la sensibilisation.

Mme M. Osman Gaknoun (Soudan) dit que la participation des femmes aux élections de 2010, dans son pays, a été de 25 pour cent, en augmentation par rapport aux scrutins précédents. Les assemblées locales comptent 25 pour cent de femmes. Le Parlement soudanais a une vice-présidente et plusieurs commissions parlementaires sont présidées par des femmes. Les groupes de femmes veillent à former les parlementaires soudanaises. Les femmes sont aussi représentées dans l'Exécutif et le Judiciaire et les hommes soutiennent leur participation à la politique. Les femmes votent et participent à la vie politique du Soudan depuis 1953.

Mme L. Menchaca Castellanos (Mexique) dit que le Sénat mexicain soutient activement la parité. Une commission de l'égalité entre les sexes, constituée d'hommes et de femmes, a été créée. Malgré les progrès accomplis, beaucoup reste à faire pour accroître la participation féminine au Parlement. La délégation mexicaine a proposé de prendre en charge la traduction en espagnol du rapport de la Réunion des femmes parlementaires de l'UIP, en vue de le distribuer aux Membres hispanophones de l'UIP.

Mme Z. Drif Bitat (Algérie) félicite l'UIP du travail qu'elle fait pour ériger la parité en principe fondamental, nécessaire à l'évolution de la société, et de rappeler que la parité ne relève pas de la responsabilité des seules femmes, mais de toute la société. L'enquête et le rapport soulèvent des questions importantes, notamment que le développement suppose l'intégration des femmes à toutes les sphères d'activité et que les femmes continuent, souvent, de voter pour des hommes. En Algérie, la dernière révision de la Constitution porte, entre autres, sur la parité. Le Gouvernement devrait prochainement présenter un projet de loi réservant un quota de 30 pour cent aux femmes dans toutes les institutions. La situation des femmes se présente donc sous de bons auspices.

M. S.N.H. Bukhary (Pakistan) rappelle que son parti était, il y a peu, présidé par une femme, Benazir Bhutto, qui a lutté 30 ans pour les droits du peuple pakistanais. Ce parti, aujourd'hui au pouvoir, continue son œuvre. Les femmes représentent 22 pour cent des parlementaires au Pakistan. L'Assemblée nationale, le Ministère de l'information et celui des affaires étrangères sont dirigés par des femmes. Le Parlement a adopté plusieurs lois protégeant les femmes et réprimant le harcèlement sexuel sur les lieux de travail. Tous les partis politiques sont tenus de présenter un certain nombre de candidates aux élections législatives.

M. A. Radi (Maroc) dit que 10 pour cent de femmes siègent actuellement au Parlement marocain. La nouvelle Constitution marocaine se préoccupe de la parité. Lors du prochain scrutin 15 pour cent des sièges, au minimum, seront réservés aux femmes. La Constitution fixe également à 30 pour cent la représentation féminine dans les conseils locaux. Le Maroc respecte toutes les conventions internationales concernant l'élimination de la discrimination, la protection des droits de l'enfant et des droits de l'homme en général.

Mme S. Khuon (Cambodge) félicite l'UIP pour la qualité de l'enquête et du rapport sur les parlements sensibles au genre. Sa délégation soutient l'action de l'UIP pour la promotion de l'égalité entre les sexes. L'Assemblée nationale du Cambodge a été constituée en 1993. Sur ses 123 membres, 27 sont des femmes, outre neuf sénatrices. Le Gouvernement et le Parlement cambodgiens, de même que la société civile entendent tenir compte de l'égalité entre les sexes à tous les niveaux. Le succès en la matière dépendra de la volonté politique et de la mobilisation des citoyens.

M. C.A. Avoka (Ghana) rend lui aussi hommage aux auteurs de l'enquête et du rapport, et souhaite que les délégations présentes incitent leur gouvernement à mettre en œuvre les conclusions de l'UIP. Le Gouvernement ghanéen agit en faveur de l'égalité entre les sexes. C'est ainsi que 40 pour cent des postes de la fonction publique devraient être réservés aux femmes. Le Parlement, le Commissariat aux droits de l'homme et à l'administration de la justice, la Cour suprême sont tous présidés par des femmes. En outre, le pays compte plusieurs femmes ministres, directrices d'administration et d'établissements publics. Tout est fait pour que les femmes participent, à égalité, à l'administration et au développement du Ghana. L'un des principaux partis a élu une présidente à sa tête. Pourtant, beaucoup reste à faire. La délégation ghanéenne invite la communauté internationale à aider le Ghana à accroître la participation des femmes à la politique.

Mr. A.A.R. Al Moawda (Bahreïn) dit que le rôle des femmes, déjà très développé au Bahreïn, fait l'objet de la plus grande attention, en droit aussi bien qu'en pratique. La contribution des femmes à la société doit être réelle et sérieuse. Les femmes occupent actuellement 19 pour cent des sièges du Conseil législatif. Il n'y a aucune discrimination, d'aucune sorte, à leur égard. Dans certaines institutions, elles sont plus nombreuses que les hommes. Cette évolution s'est faite naturellement, sans quotas. Les droits des femmes sont protégés par des lois et le Parlement de Bahreïn est fier de la contribution de ses femmes parlementaires.

Mme S. Abdalla (Kenya) se félicite de l'enquête et du rapport et dit que 20 pour cent des parlementaires kenyans sont des femmes. Une loi adoptée en 2010 offre de grandes possibilités aux femmes. Elle rend hommage à la mémoire Wangari Maathai, militante politique kenyane et championne de l'égalité entre les sexes, récemment décédée. Le Kenya, qui a toujours accordé la plus haute attention à la parité, entend assurer aux femmes une participation équitable dans tous les domaines.

Mme M.A. Saa (Chili) dit que la participation des femmes à la politique est une question de démocratie. Les parlements doivent être ouverts et les femmes doivent occuper 50 pour cent des postes de décision.

Mme B. Boupha (République démocratique populaire lao) dit que l'accèsion des femmes aux responsabilités faciliterait grandement la réalisation des OMD. Lors des dernières élections législatives en République démocratique populaire Lao, 33 des 132 parlementaires élus étaient des femmes. Le Parlement est présidé par une femme, la première de l'Association des pays d'Asie du sud-est. Mais la République démocratique populaire lao doit encore renforcer l'intégration de la parité, par le biais du Groupe interpartis de femmes parlementaires.

M. J.R. Joazile (Observateur pour Haïti) dit que la lutte pour l'accèsion des femmes aux postes élevés de décision doit être mondiale. Les expressions de bonne volonté dans les enceintes internationales doivent se traduire en actes. Le Parlement haïtien s'attache à promouvoir la participation des femmes : une loi récemment promulguée dispose que les femmes doivent représenter au moins 30 pour cent des partis politiques, sous peine, pour les partis en infraction, d'interdiction de participation aux élections.

Le Secrétaire général rappelle que l'enquête comporte cinq éléments et que la représentation des femmes au Parlement n'est que l'un de ces éléments. L'UIP espère collaborer encore plus avec ses Membres à la promotion de parlements sensibles au genre.

Le quorum pour le Conseil directeur à la présente session est fixé à 108 parlementaires.

La séance est levée à 11 h.35.

SECONDE SEANCE

**Mercredi 19 octobre 2011
(matin)**

La séance est ouverte à 9 h.40 sous l'autorité du Président de l'Union interparlementaire, M. T.-B. Gurirab (Namibie).

Point 3 de l'ordre du jour
(suite)

QUESTIONS RELATIVES AUX MEMBRES DE L'UIP ET AU STATUT D'OBSERVATEUR

a) **Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP**
(CL/189/3a)-R.2)

Le Président dit que, depuis la première réunion de la présente session du Conseil, des demandes ont été déposées par les Parlements du Tchad et du Honduras. Le Comité exécutif recommande au Conseil directeur d'accepter l'affiliation du Parlement du Tchad. Sauf commentaires ou objections, il considérera que le Conseil approuve la recommandation du Comité exécutif, figurant au document CL/189/3a)-R.2.

Il en est ainsi décidé.

Le Président informe le Conseil que le Comité exécutif recommande la réaffiliation du Parlement du Honduras. Sauf commentaire ou objection, il considérera que le Conseil approuve la recommandation du Comité exécutif, figurant également dans le document CL/189/3a)-R.2.

Il en est ainsi décidé.

b) Situation de certains Membres
(CL/189/3b)-R.1)

Le Président rappelle que, lors de la réunion précédente, il avait informé le Conseil directeur que les Parlements des Comores et du Libéria n'ayant pas honoré leurs obligations financières vis-à-vis de l'UIP, étaient passibles de sanctions aux termes de l'Article 5.3 des Statuts. La situation n'ayant pas changé, le Comité exécutif recommande la suspension. Sauf commentaire ou objection, le Président considérera que le Conseil adopte les résolutions objet du document CL/189/3b)-R.1.

Il en est ainsi décidé.

Point 4 de l'ordre du jour

RAPPORT DU PRESIDENT
(suite)

a) Sur les activités du Comité exécutif

Le Président dit que le Comité exécutif a épuisé son ordre du jour la veille et qu'il a décidé d'accepter l'offre du Contrôle fédéral des finances de la Confédération suisse d'être le vérificateur externe des comptes de l'UIP pour une période de trois ans. Par ailleurs, le Comité a nommé M. Alonso Díaz-Caneja Vice-Président.

Point 6 de l'ordre du jour

SITUATION FINANCIERE DE L'UIP
(CL/189/6-R.1 et R.1.rev)

Le Secrétaire général, présentant le rapport sur la situation financière de l'UIP au 30 septembre 2011, figurant aux documents CL/189/6-R.1 et R.1.rev, dit que le rapport comptabilise les contributions mises en recouvrement intégralement comme recettes en début d'année. En 2011, ce montant s'élève au total à CHF 12 080 700. Trinité-et-Tobago et les Etats fédérés de Micronésie ont été admis à l'UIP lors de la 124^{ème} Assemblée et leurs contributions mises en recouvrement s'élèvent, au total, à CHF 35 300.

Le montant total des contributions du personnel prélevées sur les traitements a baissé en raison de la rotation du personnel. Chaque fois que possible, les recrutements portaient sur des personnes ayant moins d'ancienneté que les employés sortants et les contributions prélevées sur les traitements ont été recalculées en conséquence. L'impôt sur le revenu des membres du personnel résidant en France a également été remboursé, ce qui a entraîné un déficit net au titre des contributions prélevées sur les salaires de CHF 137 000.

Pour 2011, les besoins en contributions volontaires s'élevaient à CHF 4,5 millions. Un solde d'ouverture de CHF 1,3 million était disponible au 1^{er} janvier 2011. Les dépenses étaient exclusivement basées sur les contributions effectivement reçues. Les taux d'intérêt du franc suisse étant historiquement bas actuellement, les placements de l'UIP n'ont pas généré de produits.

Sur les dépenses, le Secrétaire général dit que les frais de voyage au titre de la 124^{ème} Assemblée à Panama ont été plus élevés que prévu. Par contre, les fonds globaux pour la Division des Membres et des relations extérieures font ressortir un excédent de CHF 224 000 imputable au taux de change favorable avec le dollar des Etats-Unis et à un poste gelé au sein de la Division. Sur les dépenses au titre des programmes, il dit que les activités concernant la démocratie, les droits de l'homme, les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), la paix et la réconciliation représentaient 82 pour cent du budget. Les dépenses inscrites aux budgets ordinaires ne devraient rester dans les limites fixées en clôture d'exercice.

Les dépenses de programmes sur les contributions volontaires ressortent à 40 pour cent. Toutefois, comme le niveau des recettes prévues s'est avéré supérieur aux rentrées effectives, il a fallu réajuster les dépenses à la baisse. Les dépenses de la Division des Services administratifs ont été moins élevées que le montant inscrit au budget, la rotation du personnel au sein de cette division ayant engendré des économies sur les traitements.

Côté rentrées, CHF 8,9 millions avaient été perçus au 30 septembre, au titre des contributions mises en recouvrement, d'où un solde de CHF 3,2 millions à recouvrer. Par ailleurs, CHF 600 000 ont été reçus au titre des contributions mises en recouvrement en 2010, ce qui laisse un solde de CHF 400 000 à recouvrer. Le rapport comporte une liste des contributions impayées au titre de 2011 et des exercices précédents. Le Secrétaire général invite tous les Membres accusant des arriérés à verser leurs contributions mises en recouvrement le plus tôt possible. Le solde du Fonds de roulement s'établit à CHF 4,9 millions, et celui des dépôts à vue et à court-terme à CHF 7,2 millions au 30 septembre 2011, dont 77 pour cent en francs suisses, 5 pour cent en dollars des Etats-Unis et 18 pour cent en euros. Au cours des neuf premiers mois de 2011, CHF 40 115 ont été dépensés pour le remplacement de l'un des deux véhicules de l'UIP et CHF 31 654 pour le remplacement de matériels informatiques obsolètes.

En 2005, l'UIP a été transférée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, à laquelle elle verse des contributions régulières. La Caisse des pensions n'accuse pas, présentement, de déficit actuariel. La Caisse de prévoyance résiduelle subsiste pour les anciens membres du personnel, déjà à la retraite au moment où l'UIP a adhéré à la Caisse des Nations Unies. Au 30 septembre 2011, la Caisse de prévoyance résiduelle disposait d'actifs s'élevant à CHF 9,4 millions pour faire face à ses engagements vis-à-vis de 11 anciens employés et à des prestations résiduelles destinées à 10 employés actuels. Les résultats de cette Caisse depuis le début de l'exercice en cours se sont ressentis de l'incertitude qui règne sur les marchés des actions. La situation de la Caisse fait l'objet d'un examen approfondi à la fin de chaque exercice.

En conclusion, le Secrétaire général dit que l'UIP s'attend à un excédent, fin 2011, d'un peu plus de CHF 400 000, essentiellement imputable aux retombées du taux de change entre le franc Suisse et le dollar des Etats-Unis, ainsi qu'aux changements de personnel au Secrétariat.

Point 7 de l'ordre du jour

PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2012

(CL/189/7-P.1 et P.2)

Le Secrétaire général dit que, lorsque le Conseil directeur a débattu des comptes de l'UIP, au cours de sa 188^{ème} session à Panama, les Membres avaient insisté sur la nécessité de coupes budgétaires réelles. Le Secrétariat n'a pas ménagé ses efforts à cette fin, sachant qu'il fallait aussi mettre en œuvre le programme et la stratégie de l'UIP. Plusieurs Membres ont suggéré des mesures d'économie et le Groupe africain a présenté une liste de propositions qui ont, toutes, été examinées afin d'en évaluer la faisabilité et les effets.

Les budgets pour déplacements ont été réduits et d'autres moyens de communication sont envisagés au lieu des voyages et des réunions en chair et en os. Le Bureau d'observateur à New York est en cours d'installation dans des locaux plus petits et moins coûteux. Les coûts encourus au titre des réunions sont revus à la baisse, d'abord par la réduction du nombre des réunions elles-mêmes, puis par leur tenue dans locaux plus adaptés, ce qui allège les frais de participation. Pour réduire les frais de personnel notamment, tous les membres du personnel qui quittent l'UIP ne seront pas automatiquement remplacés. Un bilan de leurs fonctions est effectué pour déterminer si leur poste est essentiel. Tous les postes devenus vacants en 2011 ont ainsi fait l'objet d'une évaluation, des tâches ont été réaffectées et les personnes recrutées ont moins d'ancienneté que les membres du personnel sortants.

Les investissements faits dans de nouveaux matériels informatiques, s'ils ne génèrent pas d'économies dans l'immédiat, en produiront à terme. Le franc suisse, particulièrement fort, permet des économies sur les dépenses libellées dans d'autres monnaies.

Le projet de budget anticipant sur l'adoption prochaine, par le Conseil directeur, du projet de stratégie de l'UIP, a été établi conformément aux objectifs de cette stratégie, avec ventilation des sources de recettes. Le budget de la plupart des activités a été réduit par rapport aux exercices précédents. La réduction n'atteint pas un pourcentage à deux chiffres, mais elle est tout de même d'environ cinq pour cent.

Le budget, tel que présenté, permettra à l'UIP de mener à bien son programme de travail normal, y compris les deux Assemblées et les réunions des Commissions permanentes; de poursuivre le travail du Comité des droits de l'homme des parlementaires; de mettre en œuvre le Programme de parité et de poursuivre son travail en matière d'analyse, de normes et de renforcement des capacités. Cependant, ce budget ne prévoit pas d'activités supplémentaires, telles que la participation aux deux réunions internationales majeures devant avoir lieu en 2012, à savoir la treizième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, un événement quadriennal, et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). Lors des conférences précédentes de cette envergure, l'UIP mobilisait les parlementaires et tenait des réunions parlementaires parallèles. Elle ne le fera pas en 2012. Les autorités et le Parlement brésiliens envisagent d'accorder une assistance à une réunion parallèle à Rio+20, mais cette assistance éventuelle n'a pas été prise en compte dans le projet de budget.

Mme D. Stump (Suisse), rapporteuse du Comité exécutif, présentant le projet de programme et de budget pour 2012, objet des documents CL/189/7-P.1 et P.2, dit que le Comité exécutif a examiné ce projet de programme et de budget, ainsi que les propositions visant à réduire le budget tout en maintenant l'efficacité et l'efficacité du Secrétariat. Certaines de ces propositions peuvent être mises en œuvre avec effet immédiat; d'autres méritent encore d'être débattues. Après délibération, le Comité exécutif recommande au Conseil directeur d'adopter un budget modifié et réduit pour 2012, ainsi que le barème des contributions remis à jour.

Le nouveau barème des contributions, figurant au document CL/189/7-P.2, a été établi par le groupe de travail des contributions. Le Comité exécutif a approuvé la recommandation de ce groupe selon laquelle les contributions des Membres au budget de 2012 devraient être basées sur le barème des contributions le plus récent de l'ONU. Le barème de l'UIP sera, par la suite, ajusté automatiquement, conformément à celui de l'ONU qui est périodiquement revu en fonction de la réalité économique des Etats membres et de leur capacité à payer. Le barème des contributions fixe le pourcentage devant être versé par chaque Membre, mais le montant effectivement dû dépend du budget.

Le Comité exécutif salue l'effort accompli pour réduire de sept pour cent le budget ordinaire, sur proposition du Secrétariat. Même si les contributions volontaires ont, elles aussi, été budgétisées à un niveau moindre que précédemment, étant difficiles à obtenir, le Secrétariat s'efforce d'en mobiliser autant que possible, pour être en mesure d'entreprendre le plus grand nombre possible d'activités. Etant donné les difficultés financières de nombreux Membres, le Comité exécutif a demandé au Secrétaire général de proposer des mesures permettant de réaliser une réduction supplémentaire de trois pour cent du budget ordinaire, ce qui porterait la réduction totale à 10 pour cent. Plusieurs mesures ont été envisagées : réduction du périmètre des programmes d'activité; réduction d'une journée de la durée de l'Assemblée; demander aux Parlements membres de payer au Secrétariat les frais de voyage à l'occasion des Assemblées; affectation de l'excédent budgétaire prévisionnel 2011 aux dépenses budgétaires 2012.

Plutôt que de changer les activités de l'UIP, le Comité exécutif a préféré réduire le budget des contributions mises en recouvrement. Les changements de programmes ou d'activités impliquent plus de débats au sein du Comité exécutif et avec les pays concernés. Le Comité remarque que le niveau de financement des activités ordinaires limite également l'aptitude de l'UIP à lever des financements volontaires supplémentaires auprès de bailleurs autres que les Membres. Si l'UIP n'investit pas elle-même dans ses activités ordinaires, il est peu probable que des bailleurs apportent des financements supplémentaires aux programmes. Aussi le Comité exécutif a-t-il décidé de réduire les contributions, quitte à les remplacer par des montants prélevés sur le Fonds de roulement. Le Comité exécutif recommande donc d'équilibrer le budget 2012 grâce à l'excédent prévisionnel du budget 2011 et à des montants prélevés sur le Fonds de roulement, pour un total cumulé de CHF 409 800. Le Comité exécutif recommande en outre qu'un débat soit tenu, avant la 126^{ème} Assemblée en Ouganda, sur les domaines de programmes et d'activités pouvant encore être réduits, générant ainsi d'autres économies sur les budgets 2012, 2013 et au-delà. Malheureusement, le Secrétaire général a décidé de ne pas inclure la recommandation du Comité exécutif dans le budget consolidé. Le Comité exécutif pense que les mesures d'économies doivent prendre effet dès 2012. Le budget consolidé 2012 devra donc être modifié pour faire ressortir un montant total de CHF 13,7 millions.

M. J. Horváth (Hongrie) se félicite, au nom de sa délégation, de l'effort visant à réduire le budget. Il demande un supplément d'informations sur les procédures de mobilisation de contributions volontaires et aimerait savoir si le secteur privé a été sollicité, y voyant une source très précieuse pour l'UIP.

M. R. Walter (Royaume-Uni) dit que sa délégation salue l'effort visant à réduire le budget 2012 et félicite le Secrétaire général pour la rigueur avec laquelle il s'emploie à réduire les frais généraux de l'UIP. La baisse de 10 pour cent du budget doit devenir la nouvelle base. Les parlements font face, en effet, à la réduction de leurs propres budgets: le Royaume-Uni doit opérer une coupe de 17 pour cent en quatre ans. La réduction de 10 pour cent du budget de l'UIP doit donc être arrêtée pour les prochaines années.

M. Y. Fujimoto (Japon) dit que, de tous les Parlements membres de l'UIP, c'est celui du Japon qui paie la contribution la plus importante. Sa délégation se félicite des efforts visant à réduire le budget 2012. La situation financière du Japon étant particulièrement délicate, vu le coût de la reconstruction après le séisme et le tsunami survenus au début de 2011, le Gouvernement s'emploie à réduire les dépenses. Les budgets doivent être transparents et les parlementaires être en mesure de les justifier aux citoyens, dans un souci de transparence. Le Parlement japonais est tenu d'expliquer au peuple japonais en quoi l'adhésion à l'UIP justifie les coûts encourus. C'est pourquoi sa délégation se félicite des explications fournies au sujet du budget 2012. Elle approuve également la proposition portant alignement des contributions sur le barème de l'ONU, lui-même calculé en fonction de la situation financière des pays. Pour ce qui concerne les dépenses de l'UIP, sa délégation appuie les réductions proposées et espère que tout sera fait pour poursuivre l'effort d'économie et restreindre l'expansion selon la méthode "scrap and build".

M. R. del Picchia (France), au nom du Groupe des Douze Plus, dit que, pour la première fois, le Conseil directeur est saisi d'un budget en baisse. Les réductions budgétaires sont vitales, non pas parce que les Membres refusent de payer, mais parce qu'ils sont endettés et contraints d'opérer des coupes dans leurs propres budgets nationaux. En réduisant son budget 2012, l'UIP donne l'exemple aux parlements nationaux. Ce budget en baisse n'est pas nécessairement la meilleure des solutions, mais c'est la plus efficace. Les économies réalisées sont un bon début et il faudra en trouver d'autres. L'orateur invite le Conseil à adopter le projet de budget tel que modifié par le Comité exécutif.

M. K. Puffers (Pays-Bas) dit que sa délégation abonde dans le sens du représentant du Royaume-Uni : les réductions de budget s'imposent non parce que les Parlements membres refusent de payer davantage, mais parce qu'ils en sont incapables. Il pense, lui aussi, que la baisse de 10 pour cent du budget 2012 ne doit pas être exceptionnelle. Sa délégation est reconnaissante au Secrétariat des efforts accomplis et voudrait savoir si les coupes opérées sont bien structurelles. Elle prie le Comité exécutif de bien vouloir rechercher d'autres réductions budgétaires.

Mme M. Kubayi (Afrique du Sud), au nom du Groupe africain, remercie le Comité exécutif d'avoir tenu compte des propositions de réduction budgétaire présentées par le Groupe africain lors de la 124^{ème} Assemblée, à Panama. Le budget 2012 a été élaboré sur la base du projet de stratégie de l'UIP pour la période 2012-2017. Cette stratégie donne une perspective commune à l'UIP et une orientation à ses activités annuelles et opérationnelles. Elle permet aussi aux Membres de mesurer la progression de l'UIP. Toutefois, la conjoncture n'autorise pas une mise en œuvre complète de cette stratégie. Le budget permettra de mener à bonne fin les programmes existants, moyennant des économies sur les frais de voyage et ceux de certaines réunions spécialisées; l'arrêt de la production de copies sur papier des actes des Assemblées; la réduction des effectifs et la réaffectation de fonctions au sein du Secrétariat.

Etant donné les difficultés actuelles au plan mondial, l'oratrice craint que les réductions budgétaires n'affectent l'action de l'UIP en faveur des objectifs de développement internationaux, de la paix et pour la prévention des conflits. Il faut donc innover pour que l'UIP continue son œuvre. Entre autres, les parlements nationaux pourraient détacher des membres de leur personnel à l'UIP pour six mois ou un an; on pourrait aussi tenir des réunions régionales plus réduites portant sur les besoins particuliers des régions concernées; opter pour la vidéoconférence à l'occasion des petites réunions et réduire la quantité des documents sur papier produits et distribués lors des réunions. Les Membres doivent continuer à évaluer l'utilisation du budget par l'UIP en mesurant les résultats obtenus à l'aune des objectifs stratégiques fixés par la stratégie de l'Organisation. Le Groupe africain soutient le budget.

Mme D. Stump (Suisse), rapporteuse du Comité exécutif, dit que le Comité exécutif est parfaitement conscient des difficultés financières auxquelles tous les parlements doivent faire face. La rigueur avec laquelle il s'est efforcé de réduire les coûts en 2012 a été reconnue. L'augmentation des contributions volontaires serait, en effet, le moyen idéal de financer les activités. Le projet de stratégie de l'UIP est un excellent document qui présente les domaines d'activité envisagés par l'UIP. Cependant, le financement étant le "nerf de la guerre", il faut fixer les priorités en fonction des moyens dévolus. Le projet de stratégie devra donc être revu en conséquence au cours de l'exercice qui s'annonce, afin de déterminer les domaines prioritaires et ceux où une réduction de voilure est possible.

Le Secrétaire général dit que M. Casini, au temps où il était Président de l'UIP, avait soumis au Conseil directeur une proposition d'augmentation des recettes de l'Organisation par des contributions volontaires. Le Conseil avait approuvé cette proposition aux termes de laquelle l'UIP solliciterait les donateurs, les pays et les personnes physiques au profit des programmes et projets de l'UIP. Le Conseil avait fixé les principales conditions d'utilisation des contributions volontaires, notamment que les financements devaient aller à des activités approuvées par le Conseil. C'est ainsi que le Secrétariat a commencé à soumettre au Conseil directeur des budgets consolidés comportant des activités financées sur le budget ordinaire et d'autres pour lesquelles l'UIP recherche des financements volontaires.

Le Canada, l'Irlande et la Suède ont apporté des financements volontaires, par le biais de leurs agences de développement, pour une période de trois ans. Leurs engagements ont expiré début 2011. L'Agence suédoise de développement international (ASDI) a proposé de maintenir son financement, et même de l'accroître de plus de 50 pour cent sur les trois prochains exercices. Irish Aid propose de maintenir le sien pour 18 mois et l'Agence canadienne de développement international (ACDI) envisage de poursuivre son soutien. Par ailleurs, la Commission européenne et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) soutiennent des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités.

Le budget 2012 n'est pas une liste des activités qui ne pourraient être effectuées sans financements volontaires, mais un état des financements déjà acquis et des activités dont l'exécution est certainement possible. Il faudra, sans doute, plus de financements volontaires et l'UIP réfléchit aux possibilités de mobilisation de fonds, sachant que l'heure est à la réduction des budgets nationaux. L'aide publique au développement n'est pas statique : les priorités changent et évoluent. En mai 2011, la Turquie a accueilli la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui a adopté un programme d'action définissant les mesures devant être prises par la communauté internationale, les PMA et leurs partenaires en vue d'un développement réel. La Conférence a aussi dégagé les mesures à prendre pour soutenir les parlements et l'action devant être menée par l'UIP. Une petite portion de l'aide publique au développement destinée à la mise en œuvre de ce programme pourrait être consacrée au financement des activités de l'UIP.

Le Secrétaire général fait observer que les conditions qui permettent les économies de 2012, comme le taux de change entre le dollar E.-U. et le franc suisse et l'excédent sur le budget 2011, ne se reproduiront probablement pas en 2013. Si les coupes budgétaires doivent être maintenues au-delà de 2012, il faudra trouver d'autres gisements d'économies, sans puiser dans le Fonds de roulement; et des activités à supprimer. Le Secrétariat essaye de mettre en place un système permettant de mesurer la progression vers les objectifs fixés par la stratégie. Les Membres seront informés des avancées et des retards en 2012. L'UIP continue de réfléchir aux moyens d'exécuter les réductions budgétaires recommandées par le Groupe africain lors de la 124^{ème} Assemblée et non encore mises en œuvre.

Le Président invite le Conseil directeur à adopter le projet de budget tel que modifié par le Comité exécutif.

Le Conseil directeur adopte le projet de budget à l'unanimité.

Le Président invite le Conseil directeur à adopter le barème des contributions actualisé tel que présenté par le Comité exécutif.

Le Conseil directeur adopte le barème des contributions à l'unanimité.

Le Président dit que, sauf commentaires ou objections, il considérera que le futur barème des contributions pourra être automatiquement aligné sur celui de l'ONU.

Il en est ainsi décidé.

Point 8 de l'ordre du jour

COOPERATION AVEC LE SYSTEME DES NATIONS UNIES

(CL/189/8-R.1)

Le Secrétaire général présente le récapitulatif des activités menées en coopération avec le système des Nations Unies depuis la 124^{ème} Assemblée (CL/189/8-R.1). Les préparatifs de l'Audition parlementaire annuelle ont commencé, en collaboration avec le nouveau Président de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette audition se tiendra au Siège de l'ONU les 28 et 29 novembre, avec pour thème *Renforcer la responsabilité politique pour un monde plus pacifique et plus prospère*. La Commission UIP des Affaires des Nations Unies réfléchit à la manière dont les parlements pourraient travailler plus étroitement avec l'ONU et leur demander des comptes, particulièrement sur les opérations de l'ONU au niveau des pays. Les parlementaires doivent avoir leur mot à dire sur l'utilisation de l'aide au développement. A cet égard, plusieurs activités sont en cours pour renforcer la coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'ONUSIDA et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ("ONU Femmes").

Point 9 de l'ordre du jour

STRATEGIE 2012-2017 POUR L'UIP

M. M. Nago (Bénin), présentant le projet de stratégie 2012–2017 pour l'UIP, dit que ce document est l'aboutissement de deux années de débat et de consultations et d'une analyse scrupuleuse du développement de l'UIP ces dernières années, prenant en compte les difficultés qu'elle rencontre et ses avantages comparatifs. Le Comité exécutif a tenu deux sessions extraordinaires pour rédiger et parachever cette stratégie. La première réunion a eu lieu en février 2011 et a permis de rédiger le projet soumis au Conseil directeur lors de sa 188^{ème} session. Lors de sa seconde réunion, le Comité exécutif a intégré certains amendements proposés à Panama, parvenant au texte consensuel actuellement soumis au Conseil.

Le projet porte une stratégie visionnaire qui met la coopération interparlementaire, par le truchement de l'UIP, au service des parlements, de la démocratie et de la coopération internationale. Cette stratégie fixe trois objectifs stratégiques au développement de l'UIP au cours des cinq prochaines années. Le premier est de renforcer les parlements par l'analyse, les activités normatives, l'assistance technique, l'égalité entre les sexes et les droits de l'homme; et

le second de contribuer au comblement du déficit démocratique dans les relations internationales en conférant une dimension parlementaire au travail des Nations Unies et en renforçant le soutien parlementaire aux objectifs de développement internationalement convenus. Ces activités contribueraient à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits. Le troisième objectif est de faire de l'UIP un instrument plus efficace de la coopération parlementaire. A cette fin, il faudra renforcer l'Organisation, en améliorer les structures et les méthodes de travail; en accroître la visibilité par une stratégie moderne de communication, tout en améliorant sa gestion opérationnelle, sa gouvernance et ses contrôles internes.

La stratégie contribuerait à la construction d'une UIP universelle, dynamique et efficace, capable de promouvoir une culture de démocratie dans le monde. Les parlements garderaient leur place centrale dans la mise en œuvre de cette stratégie. Ainsi, la participation des Parlements membres aux activités de l'UIP deviendrait plus efficace. La stratégie part du principe que de bons parlements renforcent la démocratie. L'orateur invite tous les Parlements membres à conjuguer leurs efforts pour assurer le succès de la stratégie.

M. I.B.R. Al-Kawari (Qatar) dit que sa délégation aurait besoin d'un délai supplémentaire pour étudier la version modifiée de la stratégie.

M. K. Putters (Pays-Bas) se félicite de ce projet de stratégie qui jette les bases du développement de l'UIP. En principe, le budget doit être élaboré à la lumière de la stratégie mais, étant donné le climat financier actuel et le débat budgétaire qui a eu lieu sous le point 7 de l'ordre du jour, il faudra fixer des priorités dans la stratégie.

M. K. Örnfjäder (Suède) dit que le projet de stratégie a fait l'objet d'un débat de 18 mois et que les Membres ont largement eu le temps de se déterminer. La stratégie est essentielle parce qu'elle explique aux bailleurs de fonds l'utilisation qui sera faite de leurs contributions. Il importe donc de l'adopter si l'UIP souhaite solliciter plus de financements volontaires.

Le Président dit que le Conseil prend bonne note des réserves exprimées par la délégation du Qatar. Sauf autres commentaires ou objections, il considérera que le projet de stratégie 2012–2017 pour l'UIP peut être adopté.

Il en est ainsi décidé.

Point 10 de l'ordre du jour

RAPPORTS SUR DE RECENTES REUNIONS SPECIALISEES DE L'UIP

- a) **Forum parlementaire à l'occasion de la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA IV)**
(CL/189/10a)-R.1)

M. S. Yang (Cambodge), présentant le rapport sur le Forum parlementaire tenu à l'occasion de la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA IV), dit que ce forum a été organisé par l'UIP et la Grande Assemblée nationale turque, en collaboration avec le Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires. Le Président de la Grande Assemblée nationale turque, le Secrétaire général de l'UIP, le Secrétaire général de l'ONU et le Premier Ministre du Népal ont souhaité la bienvenue aux participants. Dans leur allocution, ils ont insisté sur la nécessité d'associer les parlements à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul.

Le Forum portait sur quatre sujets : les PMA aujourd'hui – avancées et revers; aperçu du Programme d'action d'Istanbul; un plan d'action parlementaire et proposition pour un projet UIP-ONU. Les participants ont été invités à faire connaître les principaux messages de la réunion dans leur pays.

b) Réunion d'information parlementaire à l'occasion de la réunion de haut niveau sur le sida 2011 de l'Assemblée générale des Nations Unies
(CL/189/10b)-R.1)

Le Secrétaire général dit que le Groupe consultatif de l'UIP sur le VIH/sida a organisé une réunion d'information parlementaire, la veille de la Réunion de haut niveau des Nations Unies sur le sida, qui a eu lieu à New York. Le rapport, objet du document CL/189/10b)-R.1, décrit cette réunion et en expose les recommandations.

c) Séminaire régional sur les droits des enfants pour les parlements de la région ECO-CEI
(CL/189/10c)-R.1)

Le Secrétaire général prie le Conseil directeur de se référer au rapport concernant le Séminaire régional sur les droits des enfants pour les parlements d'Europe centrale et orientale et ceux de la Communauté des Etats indépendants, objet du document CL/189/10c)-R.1.

d) Séminaire régional pour les parlements d'Asie : Prévenir et combattre la violence envers les femmes et les filles – de la législation à sa mise en application
(CL/189/10d)-R.1)

M. R.K. Khan (Inde), présentant le rapport sur le Séminaire pour les parlements d'Asie *Prévenir et combattre les violences envers les femmes et les filles*, dit que les violences faites aux femmes restent l'une des discriminations les plus tenaces dans le monde. Les statistiques d'ONU Femmes montrent que sept femmes sur dix sont victimes de violences sexuelles ou physiques dans leur vie. Plus de 40 parlementaires provenant de 11 pays d'Asie se sont réunis à New Delhi, avec les représentants d'organisations internationales, pour assister à la cinquième série de séminaires, dans le cadre du programme de l'UIP visant à aider les parlements à combattre les violences faites aux femmes.

Les participants ont fait le point sur les violences à l'égard des femmes et des filles en Asie et réfléchi aux moyens d'en réduire la prévalence; de les combattre quelles qu'en soient les formes, les causes et les conséquences. Ils ont tenu des ateliers pour examiner des réponses adaptées aux formes de violence les plus répandues dans la région : violence et harcèlement sexuels et coutumes néfastes pour les femmes. Ils ont été informés des lois les plus récentes et des projets de loi en cours d'examen dans les pays d'Asie pour lutter contre ce fléau, reconnaissant que la mise en application de ces lois ne sera pas aisée. Les parlements devront notamment agir en exerçant leurs fonctions de contrôle et leur pouvoir budgétaire; en suivant de près et en facilitant l'application des lois.

Analysant les causes premières des violences faites aux femmes, ils ont constaté qu'elles étaient souvent justifiées par des schémas sociaux et des usages culturels qui les rendent "acceptables". Ils se sont engagés à renforcer la prévention et à changer les mentalités par des campagnes massives dans les médias à l'intention des citoyens en général, des religieux, des jeunes et des chefs de communauté. Les hommes devront tout particulièrement être associés à la recherche de solutions, notamment les parlementaires et les notables.

Le Séminaire a permis de dégager des priorités pour la lutte contre les violences faites aux femmes. Les participants ont décidé d'évaluer le coût de la mise en application des lois en la matière et d'affecter les ressources budgétaires nécessaires. Ils demanderont à leur gouvernement de formuler et adopter un plan d'action national pour réduire les violences faites aux femmes et promouvoir un changement de mentalité chez les hommes.

e) Quatrième Forum parlementaire sur la société de l'information

(CL/189/10e)-R.1)

M. P. Martin-Lalande (France), présentant le rapport relatif au quatrième Forum parlementaire sur la société de l'information, dit que 135 personnes ont participé à cette manifestation, dont 53 parlementaires représentant 37 parlements. La cybersécurité est l'un des enjeux fondamentaux de la société de l'information. Elle a une incidence sur la sécurité nationale et internationale et certains pays ont subi des attaques systématiques. La cybersécurité touche, aussi, à la liberté de l'information, aux droits économiques et aux libertés individuelles. Il incombe donc aux parlementaires de veiller à l'équilibre entre le contrôle des flux d'informations, d'une part, et la liberté d'expression et d'information d'autre part. Les lois applicables doivent fixer des principes généraux, sans entrer dans des détails restrictifs. Il faut veiller à la bonne exécution des lois et promouvoir l'autocontrôle. L'internet est un réseau mondial, sans frontières, qui pose des problèmes de sécurité à la communauté internationale, sachant que les réseaux du crime organisé peuvent s'en servir là où la législation est lacunaire. Il faut aussi harmoniser les définitions des activités criminelles et coordonner, sur ce plan, entre les pays, de manière à opposer un front uni à la cybercriminalité. Il faudra encore du temps avant qu'un instrument sur la cybercriminalité soit adopté à l'ONU. Le Forum a adopté une déclaration sur les trois chantiers de la cybersécurité, appelant notamment à la création d'un groupe de travail parlementaire chargé d'étudier l'harmonisation des lois applicables.

f) Réunion-débat parlementaire dans le cadre du Forum public de l'OMC

(CL/189/10f)-R.1)

M. D. Oliver (Canada) dit que cette réunion-débat parlementaire a été organisée dans le cadre du Forum public de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à Genève, en septembre 2011. La Conférence parlementaire sur l'OMC, en partenariat entre l'OMC, l'UIP et le Parlement européen, est devenue le trait d'union entre les parlements et l'OMC. La Réunion-débat parlementaire avait pour thème *Le commerce des ressources naturelles – un fléau ou un bienfait ? La perspective parlementaire*. Elle était modérée par un journaliste très expérimenté. Un membre du Parlement européen et un expert de l'OMC complétaient le panel. Cette manifestation a attiré le plus large auditoire dans le cadre du Forum public de l'OMC. Elle a montré que les parlementaires peuvent apporter une contribution précieuse à l'OMC en suscitant un débat riche et interactif : un moment marquant du programme du Forum public.

Point 11 de l'ordre du jour

ACTIVITES DES ORGANES PLENIERS ET COMITES SPECIALISES

e) Groupe consultatif sur le VIH/sida

Mme M. Temmermann (Belgique), Présidente du Groupe consultatif sur le VIH/sida, présente le rapport sur les activités de ce groupe qui ont commencé en 2006. Le Groupe sert de point focal pour le travail législatif sur le VIH/sida. Il est financé par des sources externes, notamment l'Agence suédoise de développement international (ASDI) et l'ONUSIDA. Sa tâche consiste, entre autres, à conseiller les parlementaires sur la mise en œuvre des engagements

internationaux sur le VIH/sida; concevoir des matériels d'information et de formation pour les parlementaires; organiser des missions de terrain et des visites pour faire connaître les bons exemples en matière de lutte contre le VIH/sida dans divers pays; collaborer avec le Comité organisateur de la Conférence interparlementaire sur le VIH/sida et encourager les parlementaires à être les chefs de file de ce combat, notamment en faisant avancer les règlements et les lois et l'accès aux soins.

Dans la lutte contre le VIH/sida, il incombe aux parlementaires de réformer les lois et d'assurer l'accès aux populations les plus vulnérables, notamment en améliorant les systèmes de santé pour qu'ils soient mieux armés face au VIH/sida. Les parlements doivent favoriser la prévention et le traitement et veiller à ce que les personnes vivant avec le VIH/sida soient dûment prises en considération dans le débat politique. A cet égard, le Groupe consultatif a organisé plusieurs séminaires régionaux et mondiaux pour encourager les parlementaires à assumer ce combat et se faire les porte-voix des plus vulnérables. Le Groupe consultatif conçoit des outils pour aider les décideurs et les législateurs. Il a publié une déclaration sur les restrictions à l'entrée, au séjour et à la résidence, en réponse à l'obligation de dépistage du VIH imposées par certains pays. Le Groupe a, en outre, participé à un projet ONUSIDA – Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) visant à rédiger un guide pour les parlementaires sur la lutte contre le VIH/sida. Il a créé une base de données électronique sur les organes parlementaires travaillant sur le VIH/sida et prend des mesures pour inciter la société civile à s'impliquer davantage dans les activités parlementaires.

Deux pays sur trois ont encore des législations punitives et discriminatoires qui entravent l'action contre le VIH. Les parlementaires doivent envisager l'abrogation de ces textes. La Déclaration politique des Nations Unies sur le VIH/sida, adoptée en 2011, rappelle que les parlementaires doivent être à l'avant-garde de la lutte. La stratégie 2012-2017 pour l'UIP engage l'Organisation à être le chef de file mondial de l'action parlementaire, laquelle doit être soutenue. Le Groupe consultatif continuera d'aider les parlementaires dans la lutte contre la pandémie, notamment sur la question de l'accès aux soins et au traitement, sachant qu'actuellement 50 pour cent seulement des personnes qui en ont besoin l'obtiennent. Les parlementaires doivent combattre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH/sida; garder la pandémie au nombre des grandes priorités internationales et nationales. Le Groupe consultatif prône une action globale face au VIH/sida, de pair avec les questions sociales, de santé et de développement.

a) Comité de coordination de la Réunion des Femmes parlementaires
(CL/189/11a)-R.1)

Mme M. Mensah-Williams (Namibie) dit que le Comité de coordination de la Réunion des Femmes parlementaires a eu un débat animé et constructif. Examinant la nouvelle stratégie pour l'UIP, il a dit sa satisfaction de voir que l'Organisation est toujours aussi déterminée à instaurer l'égalité entre les sexes et à l'intégrer à toutes structures, programmes et actions. Il a également examiné la parité dans les rapports des trois Commissions permanentes.

Le Comité a aussi débattu des préparatifs de la prochaine Réunion des Femmes parlementaires, prévue à Kampala à l'occasion de la 126^{ème} Assemblée de l'UIP. Cette réunion portera sur les points de l'ordre du jour choisis par la deuxième et la troisième Commissions permanentes lors de l'Assemblée. Les dialogues de l'après-midi entre hommes et femmes auront pour thème *Soutenir la prochaine génération de femmes parlementaires*. Les participants débattront ainsi du mentorat et d'autres méthodes permettant d'associer de jeunes femmes à la politique et d'aider les femmes sous-représentées. Le Comité proposera que la réunion-débat sur l'enfance examine la contribution pouvant être apportée par les parlementaires au combat contre la malnutrition chez les enfants.

Le Comité de coordination a entendu une communication sur les principales conclusions de l'enquête et du rapport sur les parlements sensibles au genre, discuté de la participation des femmes à politique en Arabie saoudite. Ce pays vient, en effet, de prendre la décision historique d'accorder aux femmes le droit de voter et de se porter candidates. Les deux candidats à la présidence de l'UIP ont pris le temps de discuter avec les membres du Comité de coordination. L'oratrice remercie Mme Doris Stump (Suisse) d'avoir accueilli le déjeuner organisé sur le thème *Salaire égal à travail égal*.

b) Comité des droits de l'homme des parlementaires

*i) Election d'un membre titulaire et de trois membres suppléants
(CL/189/11b)-P.1 à P.4 et P.6, et R.1 à R.4)*

Le Président annonce qu'un poste de membre titulaire du Groupe latino-américain est vacant au Comité des droits de l'homme des parlementaires. Le Conseil directeur est saisi de la candidature de M. J. P. Letelier (Chili). Sauf commentaires ou objections, il considérera que le Conseil directeur approuve cette candidature.

Il en est ainsi décidé.

Le Président annonce, en outre, que trois postes de membres suppléants sont vacants au Comité. Le Conseil est saisi des candidatures de deux membres du Groupe des Douze Plus, Mme A. Clwyd (Royaume-Uni) et M. P. Martin-Lalande (France); et d'un membre du Groupe africain, Mme A. Kairuki (République-Unie de Tanzanie). Sauf commentaires ou objections, il considérera que le Conseil directeur approuve également ces candidatures.

Il en est ainsi décidé.

*ii) Rapports du Comité
(CL/189/11b)-R.1-R.4)*

M. P. Mahoux (Belgique), *Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires*, présente les rapports du Comité des droits de l'homme des parlementaires (CL/189/11b)-R.1-R.4). Au cours de sa session, le Comité a examiné la situation individuelle de 392 parlementaires dans 39 pays. Il s'est aussi entretenu avec les parlementaires concernés ou leurs représentants dans trois des cas examinés. Les résolutions soumises à l'approbation du Conseil directeur portent sur les cas de parlementaires de 22 pays, dont un cas nouveau. Les cas examinés selon la procédure confidentielle du Comité ne font pas partie de ceux présentés au Conseil.

Bangladesh

Ce cas concerne les attentats à la grenade de janvier 2005 qui ont coûté la vie à M. Shah Ams Kibria, ancien Ministre des finances du Bangladesh, et les attentats d'août 2004 contre Mme Sheikh Hasina, alors chef de l'opposition. Dans le cas de Mme Hasina, les exécutants et les commanditaires ont finalement été identifiés : il est apparu que des membres du parti avaient agi sur ordre de leurs supérieurs, avec la coopération de la police. Il importe que les autorités fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour que les responsables encore en fuite soient arrêtés. Elles sont notamment tenues de lancer des mandats d'arrêt à l'encontre de deux suspects haut placés.

Pour les attentats contre M. Kibria, malheureusement et malgré de nombreuses ressemblances avec le cas de Mme Hasina, bien des questions restent sans réponse. Le Comité estime donc que le tribunal doit faire droit à la requête en dessaisissement déposée par sa veuve, autorisant ainsi une enquête approfondie et complète.

Le Conseil directeur approuve à l'unanimité les projets de résolution relatifs aux cas de M. Shah Ams Kibria et Mme Sheikh Hasina.

Bélarus

M. Victor Gonchar et M. Krasovsky ont disparu en 1999. Bien que le Parlement du Bélarus communique régulièrement, par écrit, avec le Comité, ses lettres ne répondent pas aux préoccupations, maintes fois exprimées, du Comité et n'indiquent en rien que les autorités enquêtent sérieusement sur ces disparitions. Le Parlement doit user de son pouvoir pour obtenir des informations sur l'état de l'enquête, de manière à nouer un dialogue plus productif avec le Comité. Le Comité prie le Parlement de bien vouloir coopérer pleinement à l'avenir.

Le Conseil directeur approuve à l'unanimité le projet de résolution portant sur le cas de M. Victor Gonchar.

Burundi

Le Comité est saisi de plusieurs cas au Burundi, portant sur le meurtre de six parlementaires il y a plus de 10 ans et sur des tentatives de meurtre sur la personne de huit autres. Le dénominateur commun entre tous ces cas est que les crimes restent impunis. Un autre cas concerne les poursuites pénales engagées contre quatre anciens parlementaires. Le Comité, convaincu qu'une visite sur le terrain permettrait de faire la lumière sur les questions restées en suspens, a envoyé une délégation à Bujumbura, en septembre. Les autorités ont pleinement coopéré. Cette délégation a pu s'entretenir avec d'anciens parlementaires détenus. Le Comité attend son rapport, espérant qu'entre-temps les autorités continueront d'œuvrer au règlement de ces cas, notamment par le truchement de la Commission nationale des droits de l'homme des parlementaires.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de 19 parlementaires.

Cambodge

Les deux cas en cours d'examen soulèvent des questions d'immunité parlementaire, de liberté d'expression et sur le fonctionnement du système judiciaire cambodgien. Aucun progrès n'ayant été accompli sur les deux cas, le Comité reste très inquiet.

Concernant le premier cas, celui de Mme Mu Sochua, membre du parti d'opposition, le Comité ne peut que réaffirmer sa profonde préoccupation devant la procédure pour diffamation lancée, contre elle, par le Premier Ministre qui continue de manipuler le système judiciaire à des fins politiciennes. Bien qu'elle ait acquitté pleinement l'amende à laquelle elle avait été condamnée et que la procédure à son encontre soit close, Mme Sochua a été informée que, pour recouvrer son immunité, elle doit soit solliciter la Cour d'appel, soit attendre cinq ans, délai au terme duquel son immunité et son éligibilité seraient rétablies. Le Comité pense que la Cour d'appel donnerait une suite favorable et rapide à sa requête, lui permettant de se porter candidate aux élections de 2013, comme c'est son droit.

M. Sam Rainsy, chef de l'opposition condamné à neuf ans de privation de liberté, est empêché de se présenter aux élections de 2013. Il est puni pour avoir retiré des bornes frontières entre le Cambodge et le Viet Nam, des agriculteurs s'étant plaints que ces bornes empiétaient sur leur terre. Il a été, en outre, accusé de propagation d'informations mensongères parce qu'il a essayé de démontrer que lesdites bornes empiétaient effectivement sur le territoire cambodgien. Depuis, le Premier Ministre a admis que l'emplacement des bornes n'avait pas été déterminé et que la démarcation n'était pas encore achevée. Le Comité, considérant que cette affaire est purement politique, espère que les autorités y mettront fin et permettront à M. Rainsy de reprendre ses activités parlementaires dans les meilleurs délais et de se porter candidat en 2013.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité les projets de résolution relatifs au cas de M. Sam Rainsy et au cas de Mme Mu Sochua.

Colombie

Le Comité est saisi de cas aussi nombreux que divers en Colombie : recours en justice pour meurtre de parlementaires, protection de personnes menacées et respect véritable du droit de parlementaires à un procès équitable. Des progrès ont été accomplis sur deux cas : concernant l'assassinat de parlementaires de l'Union patriotique, conformément à la décision de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, le Congrès colombien a tenu une cérémonie officielle à la mémoire de M. Cepeda; reconnu publiquement sa responsabilité dans cet assassinat et présenté des excuses publiques. Le Comité pense que cette cérémonie indique à la société dans son ensemble que le temps de l'impunité est révolu. Il espère que les autorités feront également preuve de détermination dans les enquêtes sur les assassinats des autres parlementaires membres de l'Union patriotique.

Concernant le cas du Sénateur Carlos Galán Sarmiento, assassiné il y a 22 ans alors qu'il menait campagne dans une élection présidentielle, les procédures ont enfin abouti, l'auteur du crime ayant été identifié et condamné. Dans le cas des membres du Pôle démocratique alternatif, par contre, les événements prennent une tournure très inquiétante. Ils font l'objet de menaces de mort de plus en plus fréquentes, notamment M. Iván Cepeda, qui a été victime d'une tentative d'assassinat perpétrée par deux agents de sécurité alors qu'il visitait une prison. Le Comité prie les autorités de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour identifier les exécutants et les commanditaires de cette tentative de meurtre, ainsi que les auteurs des menaces de mort soient sanctionnés.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité les six projets de résolution relatifs au cas de sept parlementaires, ainsi qu'au cas de M. Luis Carlos Galan Saramiento, à ceux de Mme Piedad Cordoba, M. Wilson Borja, M. Alvaro Araujo Castro, et au cas de cinq autres parlementaires.

Equateur

Dans le cas déjà ancien de MM. Hurtado et Tapia, assassinés en 1999, un suspect a été arrêté en Colombie et extradé en Equateur en avril 2010. Un tribunal équatorien a, peu après, estimé qu'il y avait prescription et que le suspect ne pouvait être jugé. Cette décision fait l'objet d'un recours et le suspect est actuellement détenu en Equateur. Le Comité et le Parlement équatorien pensent, eux, qu'il existe des motifs juridiques suffisants pour tenir un procès et espèrent que ce sera bientôt chose faite.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de M. Jaime Ricuarte Hurtado González et M. Pablo Vicente Tapia Farinango.

Erythrée

Cela fait 10 ans que 11 anciens parlementaires vivent un cauchemar en Erythrée. Ils ont été arrêtés sur ordre du chef de l'Etat, Président du Parlement érythréen. Ils ont été déchus de leurs droits fondamentaux et mis au secret pour avoir réclamé une réforme démocratique. Le Comité regrette que les autorités restent sourdes, depuis sept ans, aux appels à leur libération et, de plus, ne donnent aucune information sur leur état de santé. Selon des sources non confirmées, seuls deux d'entre eux seraient encore en vie. Le Comité prie les autorités érythréennes de bien vouloir donner des informations sur leur lieu de détention et leur état de santé et les remettre immédiatement en liberté. A l'occasion du dixième anniversaire de leur arrestation, le Comité pense que la communauté parlementaire internationale se doit d'intervenir et d'exiger leur libération.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas des 11 parlementaires.

Fédération de Russie

Dans son jugement de juin 2005 sur le meurtre de Mme Galina Starovoitova, le tribunal de Saint-Pétersbourg a conclu que ce crime obéissait à des motifs politiques. Or, 13 ans après, les instigateurs n'ont toujours pas été identifiés. Comme le montrent les assassinats de journalistes et de défenseurs des droits de l'homme perpétrés par la suite, l'impunité en l'espèce se traduit par un rétrécissement des libertés. Le Comité espère renouer le dialogue avec le nouveau parlement qui sera élu en décembre 2011.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de Mme Galina Starovoitova.

Islande

Mme Birgitta Jónasdóttir, parlementaire islandaise, fait l'objet d'un harcèlement lié à son utilisation des médias sociaux. Une vidéo, coproduite par elle et diffusée sur Wikileaks, lui vaut d'être poursuivie devant la justice des Etats-Unis. Twitter a été sommé de donner des informations sur l'utilisation de son compte. Elle n'a appris l'existence de cette sommation que lorsque Twitter a été autorisé, par le tribunal, à l'en informer. Une requête en annulation de cette sommation a été rejetée, de même qu'une requête pour savoir si d'autres sites de médias sociaux avaient reçu semblable injonction. Etrange situation où une parlementaire d'un pays fait l'objet d'une procédure judiciaire dans un autre, pour un cas lié à son activité politique qui, dans son pays, est couverte par l'immunité parlementaire. De telles procédures font fi de l'immunité parlementaire, nuisent gravement à la liberté d'expression et au droit à la vie privée. Le Comité prie le Secrétaire général d'effectuer rapidement une étude sur l'utilisation des réseaux sociaux dans l'exercice d'un mandat parlementaire.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de Mme Birgitta Jónasdóttir.

Iraq

Le Comité s'est entretenu avec la délégation iraquienne qui lui a fourni des informations importantes sur le cas de M. Al-Dainy, condamné à mort en 2010 sur la foi d'allégations extrêmement graves, notamment la préparation d'un attentat à la bombe au Parlement iraquien en avril 2007. Le Comité croit que ces accusations sont une machination et son

opinion vient d'être confirmée par une commission parlementaire. Le jugement prononcé contre M. Al-Dainy, qui vit actuellement en exil, doit impérativement être cassé. Son épouse est présente et souhaite s'adresser au Conseil directeur.

Mme Al-Dainy, épouse de M. Mohammed Al-Dainy, dit que son mari a été déchu de son immunité parlementaire en 2009, après avoir été accusé de crimes très graves, notamment d'avoir préparé un attentat-suicide à la bombe. Il a été condamné à mort, dans un procès à huis clos, sans la présence d'un avocat. Il s'est échappé d'Iraq avant le procès, craignant pour sa vie et sachant parfaitement que son procès serait inique. Mme Al-Dainy remercie l'UIP d'avoir accordé à son époux une protection internationale à point nommé. Des membres de sa famille ont été emprisonnés et torturés et sa maison familiale incendiée.

Elle répète que son mari est innocent et dit que quiconque, en Iraq, dénonce la corruption subit le même sort. Une commission d'enquête ad hoc a établi que la révocation de l'immunité parlementaire de M. Al-Dainy était infondée, de même que les accusations lancées contre lui. L'enquête a aussi prouvé que les aveux des membres de la famille de M. Al-Dainy ont été arrachés sous la torture. Or, malgré les preuves de son innocence, M. Al-Dainy ne peut rentrer en Iraq, craignant qu'on l'assassine. Il ne peut demander la révision de son procès devant un tribunal équitable et indépendant parce que le système judiciaire iraquien est, en réalité, sous le pouvoir de l'Exécutif et que les autorités de ce pays n'ont pris aucune mesure en vue d'appliquer les décisions de l'UIP. Les conclusions de l'enquête prouvent l'implication de l'Exécutif et du Judiciaire, le caractère mensonger des accusations et celui inéquitable du procès. Elle prie l'UIP de bien vouloir faire pression sur les autorités iraquiennes; demander la réhabilitation totale de M. Al-Dainy et la mise en jugement de ceux qui lui ont causé du tort et nuï aux membres de sa famille.

M. S.H. Hamoudi (Iraq) dit que des mesures ont été prises en vue de rectifier la situation de M. Al-Dainy. Une commission ad hoc a été chargée d'examiner le cas et ses conclusions ont été transmises, par écrit, à l'UIP. La Cour suprême a cassé le jugement et la condamnation à la peine capitale prononcée à l'encontre de M. Al-Dainy. Et elle a annulé les condamnations prononcées à l'encontre d'autres personnes impliquées dans des affaires similaires. Ces mesures prouvent l'indépendance du système judiciaire iraquien. Justice a été rendue et M. Al-Dainy est libre de rentrer en Iraq pour un nouveau procès. La saisine du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP n'est plus justifiée en l'espèce. La délégation iraquienne souhaite enregistrer des réserves sur le projet de résolution relatif au cas de M. Al-Dainy. Il n'entre pas dans les attributions du Comité de lancer des accusations contre le système judiciaire iraquien.

M. P. Mahoux (Belgique), Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires, dit que la position du Comité se fonde, en grande partie, sur son audition de la délégation iraquienne. Pour ce qui est de la nature politique des accusations retenues contre M. Al-Dainy, elle a été confirmée par la Commission d'enquête ad hoc. Le Comité se félicite de la coopération de la délégation iraquienne. Il prend bonne note des réserves de la délégation iraquienne.

Le Conseil directeur adopte le projet de résolution relatif au cas de M. Mohammed Al-Dainy.

Liban

Le Tribunal spécial pour le Liban a commencé ses travaux afin de rendre la justice dans l'affaire du meurtre de l'ancien Premier Ministre, Rafiq Hariri, et il pourrait, à terme, se saisir d'un, voire plusieurs, des quatre cas de parlementaires assassinés, soumis au Comité. Pour l'heure, cependant, les autorités libanaises sont seules en charge des procédures engagées. Le

Procureur général du Liban a fait savoir au Comité que des mesures ont été prises, mais les progrès sont lents, semble-t-il, six ans après le premier meurtre. Le Comité trouve particulièrement inquiétant que les autorités libanaises ne donnent pas suite aux mandats d'arrêt délivrés par le Tribunal spécial. Il espère qu'elles feront tout ce qui est en leur pouvoir pour élucider ces crimes et traduire leurs auteurs en justice. Le Comité compte recevoir, dans les meilleurs délais, des informations sur l'état d'avancement des enquêtes en cours. Il rappelle notamment la responsabilité qui incombe à l'Assemblée nationale à cet égard. Elle est tenue de remplir sa fonction de contrôle et de veiller à ce que les enquêtes soient dûment effectuées.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de M. Gibran Tueni, M. Walid Eido, M. Antoine Ghanem et M. Pierre Gemayal.

Madagascar

Depuis le coup d'Etat de mars 2009, Madagascar connaît une période d'instabilité dont pâtissent même des parlementaires. Le cas soumis au Comité concerne la situation de 12 parlementaires soutenus par l'ancien Président, renversé, et qui font l'objet d'enquêtes pour trouble à l'ordre public. Ils n'ont pas été arrêtés, cependant, et certains d'entre eux siègent au Parlement de transition. La feuille de route adoptée en septembre 2011, comme les précédentes, prévoit des mesures d'amnistie et le Comité aimerait savoir si une amnistie peut être accordée aux victimes des événements politiques qui ont eu lieu ces dernières années.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas des 12 parlementaires.

Malaisie

Un observateur tient le Comité informé de l'évolution du nouveau procès engagé contre M. Anwar Ibrahim pour sodomie. Les préoccupations du Comité n'ont guère changé depuis le premier procès, tenu voici plusieurs années. Le Comité a, en effet, des raisons de penser que les accusations retenues contre M. Ibrahim obéissent à des motifs politiques. Ses suspicions sont étayées par le fait que M. Ibrahim, qui est le chef de l'opposition, a été suspendu du Parlement pendant six mois pour des propos tenus à la tribune, sachant que son immunité l'aurait protégé en l'espèce. Des décisions de cette nature restreignent la liberté d'expression parlementaire et mettent à mal la fonction, essentielle, du Parlement comme lieu de débat.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de M. Anwar Ibrahim.

M. K.S. Wee (Malaisie) dit que sa délégation a expliqué au Comité qu'il serait préférable de laisser la procédure judiciaire suivre son cours sans ingérence du Parlement, afin de respecter la séparation des pouvoirs. L'affaire est encore en instance devant le tribunal. Il exprime donc les réserves de sa délégation sur ce projet de résolution.

Mongolie

Elucider un meurtre perpétré 13 ans auparavant n'est pas chose aisée, surtout quand des fautes graves ont été commises au moment de sécuriser les lieux du crime, comme dans le cas de M. Zorig. Mais tout espoir n'est pas perdu. Le Conseil national de sécurité de Mongolie vient de se saisir de cette affaire, ce qui annonce peut-être une nouvelle enquête.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de M. Zorig Sanjasuuren.

Myanmar

La mise en place d'un parlement au Myanmar est un pas important vers la démocratisation. Un parti de l'opposition, représenté au Parlement, ne cesse de réclamer la libération des prisonniers politiques. Au début d'octobre 2011, le Gouvernement a annoncé une amnistie, libérant trois parlementaires et 200 autres prisonniers politiques. Le Comité rappelle que huit anciens parlementaires croupissent encore en prison, comme de nombreux autres prisonniers politiques. Il demande leur libération de sorte qu'ils participent pleinement au processus de réconciliation nationale. Le Comité estime également qu'il serait temps d'effectuer la mission qu'il réclame depuis longtemps.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de 21 parlementaires.

Palestine

La situation of MM. Marwan Barghouti et Admad Sa'adat demeure inchangée. Ils purgent des peines de cinq fois la perpétuité pour le premier et de trente ans de réclusion pour le second. L'espoir qu'ils soient sur la liste des prisonniers libérables en échange d'un soldat israélien a été déçu. Dans le cas des 30 parlementaires du Groupe Changement et Réforme, les autorités israéliennes ont fourni des informations sur le cadre juridique de leur détention administrative. Le Comité reconnaît que les normes applicables de la jurisprudence de la Cour suprême israélienne donnent des garanties empêchant le recours abusif à la détention administrative, mais il regrette que les détenus n'aient pas, en réalité, les moyens de se défendre. Par ailleurs, le Comité regrette profondément que trois parlementaires palestiniens aient été privés de leur permis de séjour à Jérusalem. L'un d'entre eux a déjà été expulsé et un autre arrêté dans les locaux de la Croix-Rouge à Jérusalem.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité les projets de résolution relatifs aux cas de M. Marwan Barghouti, M. Ahmad Sa'adat et 39 parlementaires.

Philippines

Il n'y a eu aucune avancée sur les cas philippins. Les procédures engagées contre les parlementaires concernés sont au point mort. Le Comité rappelle que le droit d'être jugé dans un délai raisonnable est l'une des conditions d'un procès équitable. Ce droit est particulièrement important lorsqu'il s'agit de parlementaires, puisqu'il y va de l'exercice de leur mandat.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de M. Saturnino Ocampo, M. Teodoro Casiño, Mme Liza Maza et M. Rafael Mariano.

Rwanda

En juin 2011 deux membres du Comité se sont rendus au Rwanda, dans le cadre d'une mission concernant la disparition, en 2003, de M. Leonard Hitimana. Le Comité est reconnaissant aux présidents des deux chambres du parlement du Rwanda pour leur coopération sans réserve durant cette visite. La mission a recueilli des informations importantes sur ce cas et tient à indiquer que le Ministre de la justice s'est engagé à ne négliger aucune piste, y compris celle d'un assassinat au Rwanda. Jusqu'alors les autorités affirmaient que M. Hitimana était à l'étranger au moment de sa disparition.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de M. Leonard Hitimana.

Sri Lanka

Le Comité examine les cas de quatre parlementaires assassins. Dans deux de ces cas, des suspects ont été identifiés et la procédure progresse, quoique lentement. Dans les deux autres, par contre, l'enquête piétine. Le Comité ne comprend pas que, dans le cas de M. Pararajasingham, qui a été abattu un 24 décembre au cours d'une messe de Noël et sous les yeux de 300 personnes, les autorités invoquent un manque de témoins ! A moins que les personnes présentes n'aient peur de témoigner.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité les projets de résolution relatifs aux cas de M. Joseph Pararajasingham, de M. Nadarajah Raviraj, de Thiyagarajah Maheswaran et de M. D. M. Dassanayake.

Thaïlande

Suite au coup d'Etat militaire de 2006, des textes de loi ont été promulgués privant les parlementaires concernés de leur mandat et les empêchant de participer aux élections de juillet 2011. Le Comité rappelle qu'il condamne les dispositions en question car elles sont incompatibles avec les obligations internationales de la Thaïlande en matière de droits de l'homme. Le Comité propose, néanmoins, de clore le dossier étant donné que l'exclusion des parlementaires des élections de 2011 leur ferme toute voie de recours valable. La délégation thaïlandaise a remis au Comité une note indiquant que la révision, en cours, de la Constitution portera notamment sur les sections relatives à la dissolution des partis politiques et à la perte du mandat parlementaire.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de LT. DR. Thaksin Shinnawatra et 179 autres parlementaires.

Mme P. Tamthai (Thaïlande) souhaite faire observer que le cas est clos sur demande de la délégation thaïlandaise, vu les circonstances politiques actuelles dans ce pays.

Turquie

M. Sinçar a été tué en septembre 1993 dans des circonstances pouvant laisser croire à une exécution extrajudiciaire. Longtemps, le Comité n'a pu savoir si une enquête a été lancée. Finalement, l'UIP a appris que les suspects avaient été mis en jugement, ce dont elle a informé, à son tour, la famille de M. Sinçar. Le 1^{er} octobre 2010, deux suspects ont été inculpés du meurtre et condamnés à la perpétuité. La famille de M. Sinçar a fait appel du jugement car il n'établissait pas l'identité des commanditaires. La Cour a fait droit à sa requête. Le Comité espère que la procédure en cours permettra de résoudre clairement le meurtre de M. Sinçar.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de M. Mehmet Sinçar.

Zimbabwe

Le Comité trouve toujours aussi préoccupante l'impunité qui règne dans les cas de MM. Sikhala et Madzore, victimes de tortures, et M. Chamisa, passé à tabac au vu et au su de policiers restés indifférents. Le Comité estime que le Parlement du Zimbabwe devrait

s'émouvoir d'un tel déni de justice et il lui demande instamment de remplir dûment sa fonction de contrôle et de veiller à ce que les autorités prennent les mesures permettant de rendre justice.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif aux cas de M. Job Sikhala, M. Paul Madzore et M. Nelson Chamisa.

Le Comité rend hommage à Mme Ingeborg Schwarz, Secrétaire du Comité, qui va quitter l'UIP au terme de nombreuses années de bons et loyaux services, voués au Comité des droits de l'homme des parlementaires.

c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

*i) Election de deux membres titulaires et d'un membre suppléant
(CL/189/11c)-P.1-P.5)*

Le Président dit que le Conseil doit élire deux membres titulaires et un membre suppléant du Comité. Comme il y a quatre candidats pour deux postes de titulaires, Mme S. Ebrahim Rajab (Bahreïn), Mme M. A. Cristi (Chili), Mme F. Ajorlou (République islamique d'Iran) et Mme M. Green (Suède), le Conseil doit procéder à un vote à main levée.

A l'issue d'un vote à main levée, Mme Monica Green (Suède) et Mme María Angélica Cristi (Chili) sont élues membres titulaires du Comité.

Le Président annonce que, pour le poste de membre suppléant, le Comité est saisi de la candidature de Frank Judd (Royaume-Uni). Sauf commentaires ou objections, il considérera que la candidature de Lord Judd est approuvée.

Il en est ainsi décidé.

*ii) Rapports du Comité
(CL/189/11c)-R.1)*

Mme A. Clwyd (Royaume-Uni), Présidente du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, dit que le Comité s'est réuni les 16 et 17 octobre. Il a reçu les délégations d'Israël, de Jordanie et de Palestine pour une discussion sur le plan de paix arabe. Les réunions se sont déroulées dans une atmosphère constructive que le Comité espère faire fructifier à l'avenir. L'UIP étant un bon forum pour la poursuite du dialogue, le Comité a demandé qu'une réunion de suivi soit tenue au début de 2012 pour organiser des discussions entre législateurs israéliens, palestiniens et arabes. Ces discussions porteraient encore sur l'initiative de paix arabe. Elle a prié le Secrétariat de prendre les dispositions nécessaires en vue d'une mission en Israël et en Palestine, début 2012.

La séance est levée à 13 heures.

TROISIEME SEANCE

**Mercredi 19 octobre 2011
(après-midi)**

La séance est ouverte à 14 h.35 sous l'autorité du Président de l'Union interparlementaire, M. T.-B. Gurirab (Namibie).

Point 16 de l'ordre du jour

ELECTION DU PRESIDENT/DE LA PRESIDENTE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE
(CL/189/16-P.1, P.2 et Inf.1)

Le Président dit que, à l'expiration du délai statutaire, le mardi 18 octobre 2011 à 14 h.30, le Secrétariat de l'UIP avait reçu la candidature de M. Abdelwahad Radi (Maroc) et celle de Mme Nurhayati Ali Assegaf (Indonésie) à la présidence de l'Union interparlementaire. Il annonce qu'il sera procédé à un vote au scrutin secret.

Le Secrétaire général explique la procédure du vote et dit que Mme M. Xavier (Uruguay) et M. A. Nazim (Maldives) ont été nommés par les deux candidats comme scrutateurs, chargés du dépouillement.

M. A. Radi (Maroc) dit que s'il est élu président, il œuvrera avec dévouement à l'accomplissement de la noble mission pour laquelle l'UIP a été instituée. Il fera de son mieux pour atteindre les objectifs et servir les causes énumérées dans la Stratégie 2012-2017 pour l'UIP. Des efforts restent à faire pour améliorer la gestion des finances de l'UIP. Sous sa direction, celle-ci privilégiera la qualité des activités, plutôt que leur quantité et s'emploiera à accroître la qualité de ses ressources humaines. Il se félicite de l'action accomplie pour rationaliser les activités de l'Organisation et pour équilibrer les recettes et les dépenses dans le budget 2012.

Tous les Membres doivent conjuguer leurs efforts pour que l'UIP soit le principal forum de coopération entre les parlements, de la promotion de l'égalité entre les sexes, des droits de l'homme, de la construction de la paix et de la stabilité, du règlement des conflits; pour le renforcement des partenariats avec les Nations Unies et la participation des parlementaires aux actions internationales. La Stratégie de l'UIP revêt la plus haute importance à cet égard. Elle est en effet, une entreprise majeure qui ne saurait être mise en œuvre par le seul Président, mais requiert une coopération étroite avec le Comité exécutif et le Secrétariat. Il faut veiller à ce que les Groupes géopolitiques soient davantage associés au travail de l'Organisation. Le Président s'efforcera de susciter la croissance grâce à laquelle l'UIP deviendrait une organisation internationale exemplaire, respectée de tous.

Mme N. Ali Assegaf (Indonésie) dit que sa candidature à la présidence de l'UIP est pleinement soutenue par son parlement. Dans un monde en mutation, les parlementaires sont tenus de répondre aux exigences du peuple, notamment l'amélioration des niveaux de vie par des mesures unies et concertées, comblant ainsi le déficit de confiance. Les parlementaires doivent être la voix de leur peuple, guidés par la noble mission dont ils sont investis. Aux termes du mandat défini par la stratégie 2012-2017, l'UIP doit répondre aussi aux attentes sur le plan mondial, devenant le catalyseur de la coopération parlementaire.

Les événements récents, tels que la crise économique et financière mondiale ou la crise humanitaire de la Corne de l'Afrique, affectent la planète entière. Il faut donc s'attacher tout particulièrement à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon 2015, comme prévu. La mortalité infantile, la santé de la mère et le VIH/sida sont des priorités. Avec une bonne gouvernance, l'UIP doit être capable de définir des priorités propres à lui conférer l'efficacité financière. Le Sous-Comité des finances doit avoir les moyens efficacement et d'anticiper. Le second objectif fixé par la Stratégie 2012-2017 permet à l'UIP de collaborer étroitement avec d'autres organisations internationales, notamment les Nations Unies, en réponse aux problèmes mondiaux.

L'Indonésie fait partie de la région Asie-Pacifique, un continent à l'économie émergente qui croit fermement en l'UIP et en sa mission : promouvoir la démocratie dans le monde. Les réformes entreprises au cours des dix dernières années ont renforcé la jeune démocratie indonésienne, de sorte qu'elle obtienne les meilleurs résultats possibles. La rotation de la présidence de l'UIP doit également se faire entre les hommes et les femmes car celles-ci représentent la moitié de la population mondiale. Après une dizaine d'années de présidence masculine, il est grand temps qu'une femme accède à cette fonction. Elire une femme c'est prouver que, pour l'UIP, l'intégration de la parité n'est pas un vain mot. L'échéance du mandat de président coïncide avec la fin de son mandat de parlementaire indonésienne, de sorte que la transition se ferait sans coupure, en ce qui la concerne, si elle était élue présidente de l'UIP. Enfin, le nouveau Président ne doit pas être issu du même continent que le précédent.

Il est procédé à un vote au scrutin secret.

Le Président annonce que l'examen du point 16 de l'ordre du jour est suspendu, le temps de procéder au dépouillement du vote.

Allocution de M. Bertrand Piccard sur l'environnement et les énergies renouvelables

M. B. Piccard, *Conférencier invité, Président de Solar Impulse*, présente une vidéo sur le premier vol de 24 heures d'un avion mû par l'énergie solaire. Les technologies employées pour la construction de cet appareil, déjà disponibles, permettraient à l'humanité d'économiser 50 pour cent de l'énergie fossile actuellement consommée si elles étaient appliquées à l'échelle mondiale. Elles apportent la seule solution réelle face aux changements climatiques.

Un énorme malentendu fausse le rapport entre le prix et le coût des énergies renouvelables. Certes, ces dernières sont plus chères que les énergies fossiles en termes de prix, mais leur coût en termes de pollution et de conflits est infiniment moins élevé, ce qui les rend moins chères, en fait. Il est donc urgent de promouvoir l'utilisation des technologies des énergies renouvelables. Parlements et gouvernements doivent établir des cadres juridiques à cette fin et fixer des objectifs ambitieux d'économies d'énergie et de réduction des émissions. Ces mesures devront notamment inclure l'utilisation de technologies d'énergies renouvelables qui produiront, à terme, de la croissance économique et un redressement de l'environnement. Si les parlementaires ouvrent la voie vers les énergies renouvelables, le changement sera possible.

Point 11 de l'ordre du jour

(suite)

ACTIVITES DES ORGANES PLENIERS ET COMITES SPECIALISES

d) Groupe du partenariat entre hommes et femmes

(CL/189/11d)-R.1)

M. R. del Picchia (France), *rapporteur du Groupe du partenariat entre hommes et femmes*, présentant le rapport (CL/189/11d)-R.1), dit que le Groupe s'est réuni les 15 et 18 octobre 2011. Il a comparé la composition des délégations présentes à la 125^{ème} Assemblée à celle des réunions statutaires précédentes. Le 18 octobre, 159 des 529 délégués présents étaient des femmes, soit sensiblement moins que lors de la 124^{ème} Assemblée à Panama. Sur les 126 délégations présentes à la 125^{ème} Assemblée, 117 comprenaient au moins deux délégués. Sur ce total, quinze étaient exclusivement masculines et une exclusivement féminine. Des sanctions ont été imposées aux délégations des pays suivants : Arabie saoudite,

Bosnie-Herzégovine, Croatie, Danemark, Malte, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Qatar pour s'être fait représenter par des délégations de parlementaires non mixtes pendant trois Assemblées consécutives.

Le Groupe a examiné la situation des parlements n'ayant aucune femme parmi leurs membres; essentiellement ceux des Etats insulaires du Pacifique et des Etats du Conseil de coopération du Golfe. Le Groupe s'est félicité des récents progrès accomplis en Arabie saoudite, où les femmes peuvent désormais voter et se porter candidates. Il approuve les messages de soutien et de félicitations adressés par l'UIP aux autorités et aux femmes saoudiennes. Dans le cas d'Oman, le Groupe estime que le grand nombre de candidates briguant des sièges aux élections du 15 octobre 2011 est un signe encourageant. Le Groupe a eu un entretien avec la délégation du Liban le 18 octobre 2011. Il n'y a que quatre femmes au Parlement de ce pays. Les prochaines législatives y sont prévues en 2013. La délégation libanaise a dit au Groupe que les difficultés auxquelles les femmes sont confrontées résultent de résistances socioculturelles, d'un système électoral complexe et de circonstances politiques très particulières.

f) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

*i) Election d'un membre suppléant
(CL/189/11f)-P.1)*

Le Président annonce que ce comité doit pourvoir à un poste de membre suppléant en remplacement de M. A. Kurt (Turquie). Le Conseil directeur est saisi de la candidature de Mme U. Karlsson (Suède). Sauf commentaires ou objections, il considérera que le Conseil approuve cette candidature.

Il en est ainsi décidé.

*ii) Rapports du Comité
(CL/189/11f)-R.1)*

Mme B.M. Gadiant (Suisse) Présidente du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, présentant le rapport sur la dernière réunion informelle du Groupe (CL/189/11f)-R.1), dit que cette réunion avait pour but de réfléchir au fonctionnement et aux objectifs du Comité, afin d'en améliorer le travail. Des membres ont suggéré que le Comité devrait se réunir lors de chaque Assemblée de l'UIP, ce qui donnerait plus de continuité à son action. Ils sont aussi pour le maintien d'une session annuelle ouverte, consacrée à une question de droit international humanitaire, lors de l'Assemblée de l'UIP. Le Comité a recommandé l'adoption d'une règle imposant le remplacement des membres qui n'assistent pas à trois réunions consécutives. Il estime, par ailleurs, que le Secrétariat de l'UIP devrait donner plus de visibilité au Comité sur le site de l'UIP, avec des liens aux sites et bases de données du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et du Haut Commissariat des Nations Unies aux réfugiés. Le Comité recommande des missions sur le terrain et des contacts entre ses membres et les représentants du CICR dans leur pays, afin qu'ils puissent soutenir leur travail. Il faudrait plus de synergie entre les activités du Comité et celles de l'UIP dans d'autres domaines tels que la traite des êtres humains.

Sur les objectifs du Comité, les membres recommandent de privilégier l'inscription du droit international humanitaire dans les législations nationales. Le Comité est favorable à l'idée de travailler sur un outil pertinent pour les parlementaires; et les membres sont convenus de définir des priorités pour leur région et d'en débattre lors de la prochaine réunion, à l'occasion de la 126^{ème} Assemblée à Kampala (Ouganda).

g) Groupe de facilitateurs concernant Chypre

i) Election d'un facilitateur
(CL/189/11g)-P.1)

Le Président annonce que le Conseil directeur doit élire un facilitateur pour Chypre. Il est donc saisi de la candidature de Mme Rosa Maria da Silva Bastos (Portugal). Il demande si le Conseil approuve cette candidature.

Il en est ainsi décidé.

Point 12 de l'ordre du jour

126^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP
(CL/189/12-P.1)

Un enregistrement vidéo est projeté, montrant un message de bienvenue adressé par le Parlement de l'Ouganda, pays hôte de la 126^{ème} Assemblée de l'UIP.

Mme R. Kadaga (Ouganda) remercie, au nom de sa délégation, le Parlement de la Suisse de son hospitalité lors de la 125^{ème} Assemblée de l'UIP, et dit qu'elle espère avoir bientôt le plaisir d'accueillir l'UIP à Kampala, en avril 2012, à l'occasion de la 126^{ème} Assemblée.

Le Président aimerait savoir si le Conseil directeur souhaite adopter la liste des observateurs à la 126^{ème} Assemblée de l'UIP, figurant au document CL/189/12-P.1.

Il en est ainsi décidé.

Point 13 de l'ordre du jour

PROCHAINES REUNIONS INTERPARLEMENTAIRES

a) Réunions statutaires
(CL/189/13-P.1)

Le Secrétaire général dit que la liste des prochaines réunions statutaires figure au document CL/189/13-P.1 et qu'une invitation avait été reçue de la part du Parlement de l'Equateur pour accueillir la 128^{ème} Assemblée et ses réunions connexes à Quito.

Le Conseil directeur prend acte de la liste des prochaines réunions interparlementaires statutaires.

b) Réunions spécialisées et autres
(CL/189/13b)-P.1)

Le Secrétaire général en vient à la demande de parrainage UIP du dixième Atelier des spécialistes des parlements et des parlementaires. L'UIP accorde ce parrainage annuellement. Il n'a pas d'implications budgétaires.

Le Président dit que, sauf objections, il considérera que le Conseil directeur approuve la demande de parrainage du dixième Atelier des spécialistes des parlements et des parlementaires.

Il en est ainsi décidé.

Point 14 de l'ordre du jour

NOMINATION DE DEUX VERIFICATEURS DES COMPTES DE L'EXERCICE 2012

(CL/189/14-P.1)

Le Président annonce que le Conseil est saisi d'une seule candidature, celle de M. Sheerit (Israël). Sauf commentaires ou objections, il considérera que le Conseil directeur approuve cette candidature.

Il en est ainsi décidé.

Point 15 de l'ordre du jour

AMENDEMENTS AUX STATUTS ET REGLEMENTS

(CL/189/15-P.1)

Le Président annonce que le document CL/189/15-P.1 comporte les amendements aux Articles 5.2 et 5.3 des Statuts. Ces amendements prévoient des sanctions statutaires pour les Membres associés accusant des arriérés de contributions. Il demande si le Conseil adopte ces amendements.

Il en est ainsi décidé.

Point 17 de l'ordre du jour

ELECTIONS AU COMITE EXECUTIF

(CL/189/17-P.1-P.5)

Le Président annonce que le Conseil directeur doit élire sept membres au Comité exécutif. Trois postes sont à pourvoir pour le Groupe africain, deux pour le Groupe Asie-Pacifique, un pour le Groupe d'Amérique latine et un pour le Groupe des Douze Plus. Une femme au moins doit être élue afin de respecter la disposition statutaire imposant un minimum de trois femmes au Comité exécutif.

Le Conseil est saisi, pour le Groupe africain, des candidatures de Mme Rebecca Kadaga (Ouganda), Mme Ntlhoi Motsamai (Lesotho) et Mme Aline Kabore Koala (Burkina Faso) et, pour le Groupe Asie-Pacifique, des candidatures de M. Faisal Karim Kundi (Pakistan) et M. Franklin M. Drilon (Philippines). Le Groupe latino-américain a soumis la candidature de Mme Ivonne Passada (Uruguay) et le Groupe des Douze Plus celle de M. Josef Winkler (Allemagne).

Sauf commentaires ou objections, il considérera que le Conseil directeur approuve ces sept candidatures.

Il en est ainsi décidé.

Point 16 de l'ordre du jour

(suite)

ELECTION DU PRESIDENT DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

Le Président, présentant les résultats de l'élection du Président de l'Union interparlementaire, dit qu'au total 268 voix ont été exprimées, avec un bulletin non valable. La majorité absolue requise était donc de 134. M. Radi a obtenu 137 voix, et Mme Assegaf 130.

M. Radi est donc élu président de l'Union interparlementaire.

M. D. Oliver (Canada), au nom du Comité exécutif, rend hommage à M. Theo-Ben Gurirab, Président sortant de l'Union interparlementaire dont la contribution à l'Organisation a été considérable durant son mandat. M. Gurirab a été l'exemple même du dirigeant avisé qui mobilise, soutient et rassemble les forces, mais sait prendre les devants quand cela s'impose. Sa carrière politique est longue et remarquable : il a donné une impulsion au processus de réforme des Nations Unies et a présidé la rédaction de la Déclaration du Millénaire en 2000. En tant que président de l'UIP, il a mis à profit sa précieuse expérience pour faire avancer la cause commune des parlementaires du monde, servir la stabilité et affirmer la présence de l'UIP.

M. Gurirab a été élu au moment où la crise économique et financière faisait irruption sur la scène mondiale. Sous sa direction, l'UIP a fait entendre sa voix sur cette question et montré que les parlementaires peuvent contribuer à atténuer les effets de la crise.

Lors de leur troisième Conférence mondiale, tenue sous le mandat de M. Gurirab, plus de 130 Présidents de parlement ont approuvé un texte affirmant que transparence et responsabilité sont au cœur de la démocratie et que tous redoutent que la politique devienne un espace clos où l'opinion de l'opposition et l'alternative seraient réduites à la portion congrue. La Conférence, appelant à une contribution parlementaire plus grande à la coopération internationale, a rappelé que l'UIP est l'organe international par excellence de la relation entre les parlements et les Nations Unies. A cette fin, M. Gurirab a estimé que l'UIP devait, d'urgence, se repositionner dans un monde en mutation, en renforçant sa structure et ses méthodes de travail. L'adoption de la Stratégie 2012-2017 représente l'aboutissement de son grand dessein à cet égard. Cette stratégie donne, en effet, à l'UIP une orientation claire et l'affermis comme forum mondial du dialogue et de la coopération parlementaires. Ainsi, l'UIP pourra mieux servir la démocratie et aider les parlements et les parlementaires à remplir leur mandat. La stratégie trace également une perspective qui aidera les parlementaires du monde entier à exprimer les besoins des peuples; à répondre efficacement à leurs aspirations à la paix, aux droits de l'homme, à l'égalité entre les sexes et au développement.

M. Gurirab, de concert avec le Secrétariat, a mis en place de nouvelles structures de gestion interne. Il a su tenir compte des réalités et des contraintes budgétaires actuelles et a mis l'accent sur l'intégration de la parité entre hommes et femmes à tous les niveaux. Le budget d'austérité adopté pour 2012 témoigne de son sens de la responsabilité financière. Au cours de son mandat, le nombre des Membres de l'UIP s'est accru, grâce au travail incessant d'ouverture qu'il a accompli. Bref, l'UIP est plus forte, plus souple et mieux armée pour s'acquitter des tâches qui l'attendent, grâce à la direction de M. Gurirab. Il remercie M. Gurirab et dit que l'UIP espère encore œuvrer, avec lui, à la réalisation de son grand dessein.

La session est close à 17 heures.